

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



www.cc-flandreinterieure.fr



Une équipe au service du territoire





AVANT- PROPOS

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2014, notre Communauté de communes de Flandre intérieure, forte d'un territoire majoritairement rural de 630 kilomètres carrés et d'une population de 104198 habitants au 1^{er} janvier 2019, a progressivement posé les jalons nécessaires pour accompagner son développement que nous souhaitons à la fois harmonieux et ambitieux.

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire mondiale, celle du COVID19. Cette crise a entraîné, au cours de l'année, deux confinements nationaux, à savoir :

- Du 17 mars au 11 mai soit un 1 mois et 15 jours ;
- Du 30 octobre au 15 décembre soit 1 mois et 15 jours.

Ce contexte a fortement impacté l'activité de la CCFI avec la mise en place du télétravail forcé, un redéploiement de certains agents et services sur d'autres missions, la mise en place d'outils d'accompagnement des entreprises (création d'un fonds d'urgence), l'adaptation et le maintien du service de portage de repas à domicile...

De notre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H), à notre Plan climat air énergie territorial (PCAET), de nos événements en faveur de l'emploi, à notre service de restauration à domicile, de notre programme d'animations pour la jeunesse à nos actions nombreuses pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, la CCFI a, encore une fois, été au rendez-vous pour proposer un panel de services adaptés à l'échelle de la Flandre intérieure.

Plus que jamais, que nous soyons habitants, élus, techniciens ou partenaires, cette année aura été l'occasion de confirmer l'ambition commune que nous portons pour consolider l'attractivité de notre territoire tout en préservant notre cadre de vie et le bien-vivre à la flamande qui nous plaît tant.

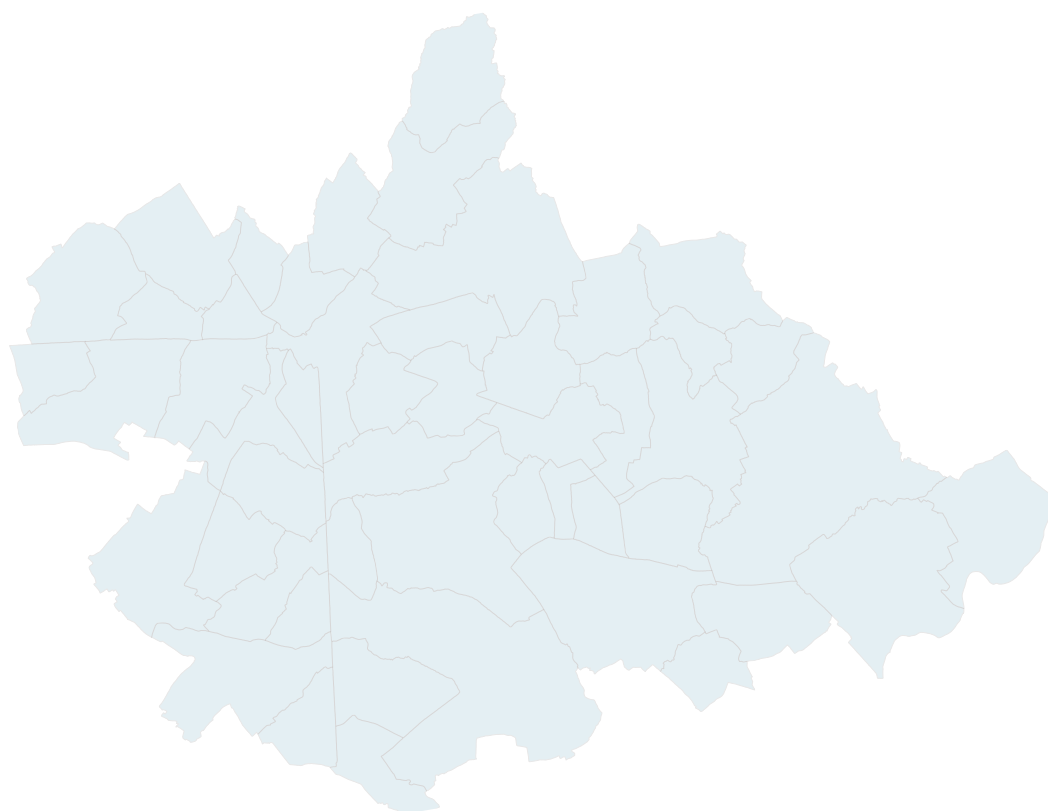
Ce rapport d'activités 2020 revient en actions et en chiffres sur le quotidien de notre collectivité engagée pour l'avenir de notre Coeur de Flandre.



Ce sigle attire l'attention du lecteur, tout au long de ce rapport d'activité, sur l'impact de la crise sanitaire, au cours de l'année 2020, sur l'activité de la CCFI.

SOMMAIRE

1.	Un territoire, des habitants, des compétences.	6
1.1	La CCFI, un territoire de 50 communes	7
1.2	Plus de 104 000 habitants	8
1.3	Des compétences au service du développement du territoire et de ses habitants	10
2.	Organisation et fonctionnement	12
2.1	La CCFI au fil des mois	13
2.2	L'organisation politique	14
2.3	L'organisation fonctionnelle	16
2.4	Les finances intercommunales	20
3.	L'exercice des compétences	25
3.1	La Flandre intérieure : territoire attractif pour les entreprises et l'innovation	26
3.2	La Flandre intérieure : un espace en mouvement	32
3.3	La Flandre intérieure : fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie	39
3.4	La Flandre intérieure : au coeur du parcours de vie de ses habitants	47







1

**UN TERRITOIRE,
DES HABITANTS,
DES COMPÉTENCES.**

1.1. La CCFI, un territoire de 50 communes



Chiffres clés

- 50 communes réparties sur un territoire de 630 km² ;
- 104 309 habitants ;
- Née de la fusion de 6 intercommunalités, 1 syndicat à vocation unique et de 3 communes isolées en 2014.

1.2. 104 309 habitants

Commune	Nombre d'habitants	Commune	Nombre d'habitants
Arnèke	1 611 Arnékois (oises)	Nieppe	7 558 Nieppois (oises)
Bailleul	15 269 Bailleulois (oises)	Noordpeene	797 Noordpénois (oises)
Bavinchove	991 Bavinchovois (oises)	Ochtezeele	388 Ochtezeelois (oises)
Berthen	565 Berthenois (oises)	Oudezeele	695 Oudezeelois (oises)
Blaringhem	2 094 Blaringhémis (oises)	Oxelaëre	522 Oxelaërois (oises)
Boeschepe	2 209 Boeschepois (oises)	Pradelles	410 Pradellois (oises)
Boëseghem	762 Boëseghémis (oises)	Renescure	2 129 Renescurois (oises)
Borre	594 Borrois (oises)	Rubrouck	955 Rubrouckois (oises)
Buyssechere	600 Buyssecherois (oises)	Sainte-Marie-Cappel	900 Sainte-Marie-Cappelais (oises)
Caëstre	2 049 Caëstrois (oises)	Saint-Jans-Cappel	1 763 Cappelais (oises)
Cassel	2 378 Casselois (oises)	Saint-Sylvestre-Cappel	1 200 Cappelais (oises)
Ebblinghem	676 Ebblinghémis (oises)	Sercus	477 Sercusois (oises)
Eecke	1 246 Eeckois (oises)	Staple	660 Staplois (oises)
Flêtre	1 006 Flêtrois (oises)	Steenbecque	1 704 Steenbecquois (oises)
Godewaersvelde	2 088 Godewaersveldeois (oises)	Steenvoorde	4 473 Steenvoordois (oises)
Hardifort	393 Hardifortois (oises)	Steenwerck	3 723 Steenwerckois (oises)
Hazebrouck	21 848 Hazebrouckois (oises)	Strazeele	961 Strazeelois (oises)
Hondeghem	956 Hondeghémis (oises)	Terdeghem	541 Terdeghémis (oises)
Houtkerque	990 Houtkerquois (oises)	Thiennes	919 Thiennois (oises)
Le Doulieu	1 491 Doulieusiens (iennes)	Vieux-Berquin	2 545 Vieux-Berquinois (oises)
Lynde	782 Lyndoïis (oises)	Wallon-Cappel	827 Wallon-Cappelais (oises)
Merris	1 039 Merrisiens (iennes)	Wemaers-Cappel	253 Wemaers-Cappelais (oises)
Méteren	2 351 Méterennois (oises)	Winnezele	1 330 Winnezeelois (oises)
Morbecque	2 560 Morbecquois (oises)	Zermezele	231 Zermezeelois (oises)
Neuf-Berquin	1 267 Neuf-Berquinois (oises)	Zuytpeene	533 Zuytpeenois (oises)

Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)

La CCFI représente 50 communes et compte 104 309 habitants au 1^{er} janvier 2021.

C'est l'un des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Dunkerque : le plus important en nombre de communes et le 2^{ème} plus important en terme de population.

A l'échelle départementale, le territoire est maillé de 17 EPCI, d'une moyenne de 152 500 habitants et de 38 communes :

- 1 Métropole,
- 1 Communauté Urbaine,
- 6 Communautés d'Agglomération,
- 9 Communautés de Communes.

La CCFI est le septième EPCI le plus peuplé et quatrième en nombre de communes du département du Nord.

La taille moyenne d'une intercommunalité en France, en 2019 est de 29 communes et de 54 187 habitants.

En 2021, la CCFI est également la deuxième communauté de communes la plus peuplée de France (derrière la Communauté de Communes Le Grésivaudan en Isère avec ses 104 924 habitants).



Une équipe au service du territoire  **cœur**
DE FLANDRE

1.3. Des compétences au service du développement du territoire et de ses habitants

1.3.1. Les compétences obligatoires

Aménagement du territoire

Pôles gares - aires de covoiturage



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétence confiée au syndicat USAN



PLUI-H et SCOT



Aménagement et gestion des aires d'accueil

1 aire à Bailleul et 1 à Hazebrouck
CCFI conforme au Schéma départemental



Développement économique

Zones d'activités - tourisme et office de tourisme -
aides aux entreprises



Collecte et traitement des ordures ménagères

2 syndicats (SIROM et SMITCOM)
5 communes gérées directement par la CCFI



1.3.2. Les compétences optionnelles et facultatives

Mise en valeur et protection de l'environnement

Aide à la plantation et à l'entretien des haies
aides à la création de mares



Action sociale

Portage de repas - multi accueil de Méteren et de Steenvoorde - micro crèche d'Hardifort - ALSH



Politique du logement et du cadre de vie

PIG habiter mieux
aide aux primo-accédants



Action culturelle

CLEA - Réseaux de bibliothèques -
développement culturel en milieu rural



Création, aménagement et entretien de la voirie

1 500 kms à entretenir, soit un trajet Hazebrouck à Rome



Création, aménagement et gestion de fourrières animales



Construction et entretien d'équipements sportifs

Piscine Aquabelle située à Bailleul



Définition d'une politique locale de santé





2

**Organisation
et
fonctionnement**

2.1. La CCFI au fil des mois

Approbation du PLUI-H de la CCFI (27/01/2020)



Janvier



Juillet

Elections communales : 18 membres dans l'exécutif CCFI - Président Valentin Belleval

Arrêt projet PCAET avec ses 48 actions (17/02/2020)



Février



Août

Séjour CCFI pour les jeunes dans les Calanques

(1^{er} confinement) Maintien et développement du service de portage de repas à domicile



Mars



Septembre

Résultat concours de dessin INTERREG Callicanes

Mise en place par la CCFI des drives pour assurer la distribution de masques aux assistantes maternelles, aux entreprises, et aux communes



Avril



Octobre

Réseau des médiathèques assure la circulation de 225 000 œuvres sur le territoire (10/01/2020)

Mise en place d'un fonds d'urgence par la CCFI pour les entreprises pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire 1.5 million d'euros mobilisés



Mai



Novembre

OTI met en place le site 'total local' dédié aux bonnes adresses de proximité

Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo



Juin



Décembre

Opération Plantons le décor

2.2 L'organisation politique

2.2.1 Le bureau de la CCFI

Le bureau de l'exécutif de la CCFI est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 5 conseillers délégués. Il se réunit le mardi et a pour mission d'élaborer les orientations politiques de la CCFI, de piloter les projets intercommunaux décidés par le conseil communautaire et de gérer les affaires courantes de l'établissement.



VALENTIN BELLEVAL
PRÉSIDENT

MAIRE D'HAZEBROUCK



ÉLIZABETH BOULET
1^{ÈRE} VICE-PRÉSIDENTE
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE,
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE,
ENVIRONNEMENT ET PLAN CLIMAT

MAIRE DE METEREN



ANTONY GAUTIER
2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
PLAN DE RELANCE DURABLE, COMMERCE DE
PROXIMITÉ, MOBILITÉS ET PLAN VÉLO

MAIRE DE BAILLEUL



SAMUEL BEVER
3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
ATTRACTIVITÉ, ARTISANAT
ET RELATIONS AUX FORCES ÉCONOMIQUES

MAIRE D'HOUTKERQUE



SANDRINE KEIGNAERT
4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
PARCOURS DE VIE ET DE L'HABITANT,
ACTION SOCIALE, JEUNESSE ET SANTÉ

MAIRE D'EBBLINGHEM



JÉRÔME DARQUES
5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
FINANCES, PACTE FISCAL ET
FINANCIER ET ACHAT PUBLIC

MAIRE DE MORBEQUE



CÉSAR STORET
6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET IDENTITÉ DU TERRITOIRE

MAIRE DE SAINT-JANS-CAPPEL



EMIDIA KOCH
7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
RESSOURCES HUMAINES, DIALOGUE
SOCIAL ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

MAIRE DE ZERMEZEELE



EDDIE DEFEVERE
8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
URBANISME, HABITAT
ET PLU-F

MAIRE DE STAPLE



PHILIPPE GRIMBER
9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

ADJOINT AU MAIRE
D'HAZEBROUCK



STÉPHANE DIEUSAERT
10^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
AGRICULTURE ET RURALITÉ

MAIRE D'OXELAËRE



PASCAL CODRON
11^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
FORMATION, EMPLOI, DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

ADJOINT AU MAIRE
DE NIEPPE



CHRISTOPHE LEGROIS
12^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER
ET MUTUALISATION DES SERVICES

ADJOINT AU MAIRE
DE BAILLEUL



LUC EVERAERE
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
STRATÉGIE DU TRAITEMENT DES
DÉCHETS

MAIRE DE RUBROUCK



ANNE VANPEENE
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
NUMÉRIQUE, DÉMATÉRIALISATION
ET DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

MAIRE DE WINNEZEELE



DIDIER TIBERGHIE
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
BUDGET

CONSEILLER MUNICIPAL
D'HAZEBROUCK



DOMINIQUE JOLY
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

MAIRE DE CASSEL



SERGE OLIVIER
CONSEILLER DÉLÉGUÉ
RELATION AVEC LES COMMUNES
ET PACTE DE GOUVERNANCE

MAIRE DE NEUF-BERQUIN

2.2.2 Les conseillers communautaires

Le Conseil communautaire est composé de 88 membres élus et de 43 suppléants. Chaque commune dispose d'au moins un siège. La commune d'Hazebrouck, commune la plus peuplée dispose de 18 sièges dont 5 réservés à l'opposition municipale. Les communes de Bailleul, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin et Morbecque disposent de plusieurs sièges.

COMMUNES	NOM	PRENOM
ARNEKE	AMPEN	FRANCIS
BAILLEUL	GAUTIER	ANTONY
BAILLEUL	GALLI	BRIGITTE
BAILLEUL	DEVILLEZ	ARNAUD
BAILLEUL	LEFEVRE	GAELLE
BAILLEUL	DEVIENNE	GILLES
BAILLEUL	SPATOLA	SOPHIE
BAILLEUL	LEGROIS	CHRISTOPHE
BAILLEUL	LORIDAN	EVELYNE
BAILLEUL	GRANDGENEVRE	PIERRE
BAILLEUL	DENEUCHE	MARC
BAILLEUL	BAUCHART	NATHALIE
BAILLEUL	DEPLANCKE	MAXIME
BAVINCHOVE	LACONTE	SERGE
BERTHEN	DONDEYNE	REGIS
BLARINGHEM	DUQUENOY	REGIS
BOESCHEPE	VAN INGHELANDT	LUC
BOESEGHEN	MAMETZ	DANIELLE
BORRE	POPELIER	BERNADETTE
BUYSSCHEURE	DEHEELE	MARC
CAESTRE	SCHRICKE	JEAN LUC
CASSEL	JOLY	DOMINIQUE
EBBLINGHEM	KEIGNAERT	SANDRINE
EECKE	NUNS	JACQUES
FLETRE	MASQUELIER	PHILIPPE
GODEWAERSVELDE	VERMEULEN	ANTOINE
HARDIFORT	LANDTSHEERE	CAROLINE
HAZEBROUCK	BELLEVAL	VALENTIN
HAZEBROUCK	BLONDEL	SABRINA
HAZEBROUCK	BAILLEUL	JEAN-PIERRE
HAZEBROUCK	BRISBART	FLORENCE
HAZEBROUCK	DENTENER	BERNARD
HAZEBROUCK	SCHERRIER	AUDREY
HAZEBROUCK	DUHAMEL	GAEL
HAZEBROUCK	SAUZEAU	CELINE
HAZEBROUCK	GRIMBER	PHILIPPE
HAZEBROUCK	DORMION-ROUSSEZ	ELISE
HAZEBROUCK	DUHOO	MICHEL
HAZEBROUCK	ANDRE	SOPHIE
HAZEBROUCK	TIBERGHIE	DIDIER
HAZEBROUCK	DEPELCHIN	CATHERINE
HAZEBROUCK	DECOOPMAN	PASCAL

HAZEBROUCK	DEBAECKER	BERNARD
HAZEBROUCK	REYNAERT	CHRISTINE
HONDEGHEM	CAPPAERT	JEAN LUC
HOUTKERQUE	BEVER	SAMUEL
LE DOULIEU	WALBROU	DOMINIQUE
LYNDE	PLAETVOET	JEAN MICHEL
MERRIS	DELFOLE	YVES
METEREN	BOULET	ELIZABETH
MORBECQUE	DARQUES	JEROME
MORBECQUE	DEBOUDT	NATHALIE
NEUF-BERQUIN	OLIVIER	SERGE
NIEPPE	LEMAIRE	ROGER
NIEPPE	SANDRA	MARIE
NIEPPE	CODRON	PASCAL
NIEPPE	TEMMERMAN	SABINE
NIEPPE	MEURILLON	FRANCK
NIEPPE	DELANNOY	FABRICE
NOORDPEENE	DEHONDT	THIERRY
OCHTEZEELE	DERAY	DOMINIQUE
OUDEZEELE	DEBERT	JEAN LUC
OXELAERE	DIEUSAERT	STEPHANE
PRADELLES	DEBREU	CHRISTOPHE
RENSCURE	JUDE	FREDERIC
RUBROUCK	EVERAERE	LUC
SAINTE-MARIE-CAPPEL	CREPIN	BERTRAND
SAINT-JANS-CAPPEL	STORET	CESAR
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	CAMPAGNE	MARIE MADELEINE
SERCUS	FENET	STEPHANIE
STAPLE	DEFEVERE	EDDIE
STEENBECQUE	DELAIRE	CAROLE
STEENVOORDE	BATAILLE	JEAN PIERRE
STEENVOORDE	INGELAERE	CELINE
STEENVOORDE	BARET	JEAN LUC
STEENWERCK	DEVOS	JOEL
STEENWERCK	DEBRUYNE	DOROTHEE
STEENWERCK	MAZIERES	MARK
STRAZEELE	GRESSIER	ELISABETH
TERDEGHEM	DELESTRE	VIRGINIE
THIENNES	BOULIER	EDDY
VIEUX-BERQUIN	SALOME	JEAN PAUL
VIEUX-BERQUIN	SCHRAEN	CINDY
WALLON-CAPPEL	SMAL	ERIC
WEMAERS-CAPPEL	BARROIS	LAURENCE
WINNEZEELE	VANPEENE	ANNE
ZERMEZEELE	KOCH	EMIDIA
ZUYTPEENE	BELLYNCK	CHRISTIAN

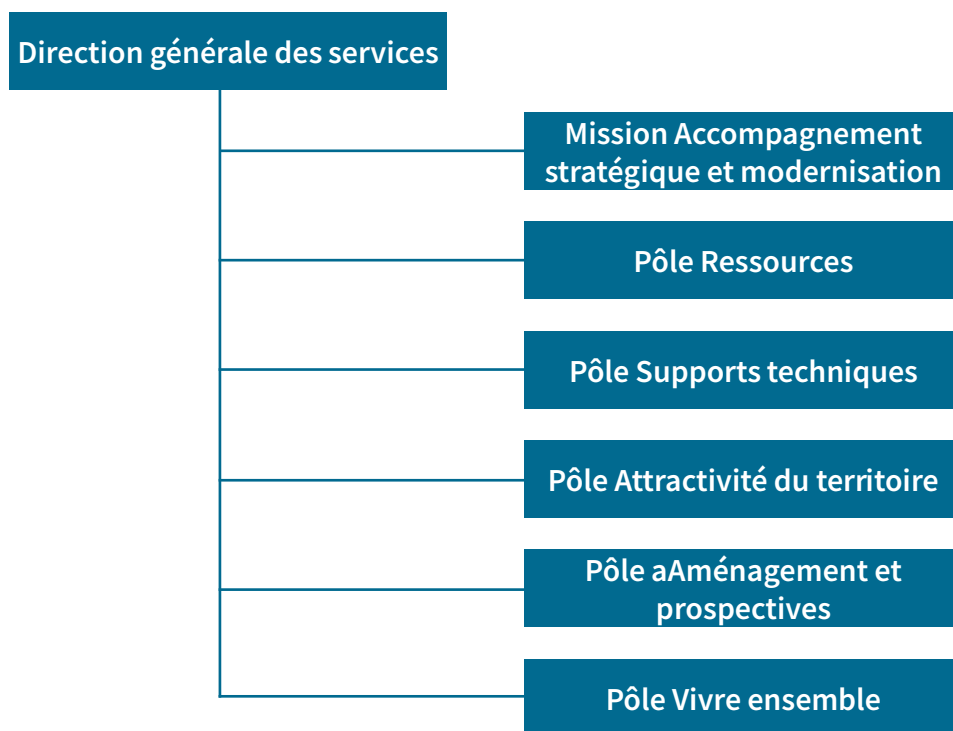
2.2.3. Le Conseil des maires

Le Conseil des maires est une instance consultative où chaque commune dispose d'une voix quelque soit sa taille. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire et des élections municipales et communautaires, le Conseil des maires ne s'est réuni jusqu'à 5 reprises.

2.3. L'organisation fonctionnelle

Les équipes de la CCFI sont réparties en 6 pôles, sous la direction du Directeur Général des Services.

ORGANIGRAMME DE LA CCFI



2.3.1. Les fonctions supports

En 2020, les services marchés et finances ont suivi 150 marchés publics en cours d'exécution (170 en 2019) et le lancement de 75 marchés (81 en 2019).

7 407 mandats (7 492 en 2019) et 1 413 titres de recettes (1 706 en 2019) ont été émis, 12 364 courriers entrants (14 752 en 2019) et 2 600 fiches de paie ont été réalisées. Cette année 2019 a également été l'occasion d'organiser très régulièrement des temps de travail, d'échanges et d'informations à travers notamment l'animation de 7 Conseils des maires et de 7 Conseils communautaires dont un Conseil d'installation.

Sur l'année 2020, le Conseil communautaire a voté 190 délibérations et permis la prise de 175 décisions.

La fonction d'archivage :

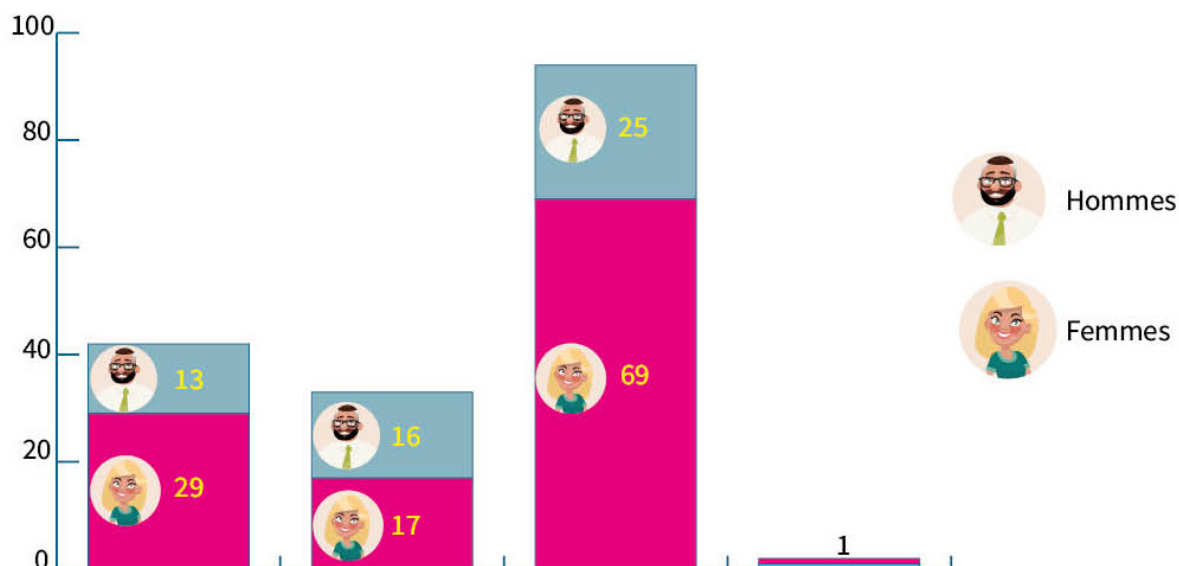
L'essentielle de l'activité pour l'année 2020 s'est concentrée sur le récolement et sur le tri des archives des anciennes EPCI et de la CCFI. Sur les 500 mètres linéaires d'archives traitées, 300 mL ont été éliminées.

A ce récolement s'ajoute la création du projet de mise à disposition en faveur des communes, la tenue de réunions de sensibilisation à la gestion des archives, la création de livrables à l'attention des agents (guide d'archivage, tableaux de gestion), la prise en charge des versements d'archives papier et la rédaction du récolement post-électoral des archives de la CCFI et des anciennes EPCI.

2.3.2. Ressources humaines

Les effectifs

Au 31 décembre 2020, 171 agents permanents travaillent pour la collectivité.



68% des agents sont des femmes.



55% des agents permanents de la CCFI sont en catégorie C.

Évolution des effectifs 2014 - 2020 (Emplois permanents) :

ANNEE 2014	TOTAL	ANNEE 2015	TOTAL
Catégorie A	12.86	Catégorie A	12.86
Catégorie B	23.17	Catégorie B	23.33
Catégorie C	42.76	Catégorie C	53.27
	78.79		89.46
ANNEE 2016	TOTAL	ANNEE 2017	TOTAL
Catégorie A	17.86	Catégorie A	17.86
Catégorie B	30.33	Catégorie B	32.33
Catégorie C	61	Catégorie C	61.66
	109.19		111.85
ANNEE 2018	TOTAL	ANNEE 2019	TOTAL
Catégorie A	24.86	Catégorie A	29.40
Catégorie B	42.66	Catégorie B	43.66
Catégorie C	71.82	Catégorie C	89.42
	139.34		162.48
ANNEE 2020	TOTAL		
Catégorie A	42.93		
Catégorie B	33		
Catégorie C	89.83		
	165.76		

Depuis 2014, les effectifs ont évolué passant de 78.79 ETP à 165.76 ETP au 31 décembre 2020 soit 86.97 ETP supplémentaires dont :

- 32.23 ETP liés aux transferts de compétences (tourisme - relais d'assistant(e)s maternel(le)s - voirie -portage de repas - développement économique).
- 43.74 ETP liés à l'extension des compétences et mise en place du projet de territoire (relais d'assistantes maternelles - portage de repas – classes lecture écriture culture- Proch'Emploi – développement économique – aménagement, délégué à la protection des données – réseau de lecture publique – micro-crèche).
- 11 ETP pour faire face à l'accroissement d'activité consécutif à la montée en puissance des compétences, les services supports et transversaux ont dû être renforcés (direction générale, communication, finances, ressources humaines, marchés publics, informatique).

Agents et services de la CCFI mis à disposition :

Mutualisation descendante (mise à disposition de personnel de la CCFI aux communes) :

MISE A DISPOSITION AGENT	Mise à disposition auprès des communes	Durée
Attaché Principal	Commune de Steenbecque	17.5 H / semaine
Adjoint Administratif de 1ère classe	Commune de Zuytpeene	24 H / semaine
	Commune de Zermezele	11 H/ semaine
MISE A DISPOSITION SERVICE	Mise à disposition de :	Durée
Service instruction	Commune d'Hazebrouck	Exercice de la compétence
Direction Générale	Pôle Métropolitain de Flandres	13 demi-journées

Les charges de personnel en 2020 :

Budget Principal 2020 : 7 009 000 euros

Budget Annexe Portage de repas 2020 : 260 000 euros

Budget Annexe Office de Tourisme 2020 : 587 000 euros

Budget Annexe Prestations de Services 2019 : 160 000 euros

Budget consolidé sur le chapitre 012 en 2020 : 8 016 000 euros

2.4. Les finances intercommunales

Le budget 2020 de la CCFI atteignait 62.5 millions d'euros en section de fonctionnement et 25.1 millions d'euros en section d'investissement. Les chiffres présentés dans ce document concernent le budget principal de la CCFI.

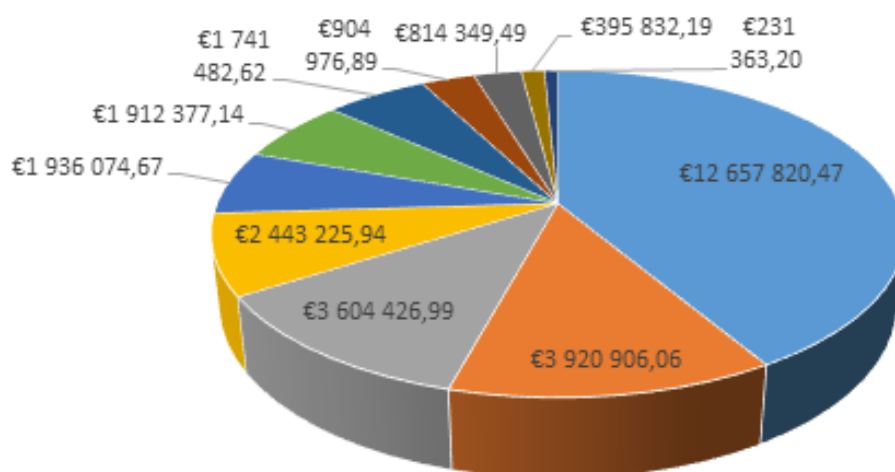
2.4.1. Le budget en chiffres de la CCFI

a) La structuration des dépenses de fonctionnement par domaine de compétences (source compte administratif 2020)

Les attributions de compensation représentent 18,42 millions d'euros sur les 48,61 millions de dépenses réelles et constituent le premier poste de dépenses pour la CCFI devant la collecte et le traitement des déchets (12,66 millions d'euros) et l'entretien de la voirie (3,60 millions d'euros).

Les dépenses de fonctionnement une fois déduit la dotation aux amortissements des immobilisations et les attributions de compensation s'établissent comme suit :

Compétence	Montants	Part
Ordures ménagères	12 657 820,47 euros	41,42 %
Fonctionnement général	3 920 906,06 euros	12,83 %
Voirie	3 604 426,99 euros	11,79 %
Petite enfance et jeunesse	2 443 225,94 euros	7,99 %
Action économique	1 936 074,67 euros	6,33 %
Environnement	1 912 377,14 euros	6,26 %
Urbanisme et habitat	1 741 482,62 euros	5,70 %
Tourisme	904 976,89 euros	2,96 %
Sport	814 349,49 euros	2,66 %
Culture	395 832,19 euros	1,30 %
Action sociale	231 363,20 euros	0,76 %
TOTAL	30 562 835,66 euros	100,00%



- Ordures Ménagères
- Fonctionnement général
- Voirie
- Petite enfance et jeunesse
- Action économique
- Environnement
- Urbanisme et habitat
- Tourisme
- Sport
- Culture
- Action sociale

b) La structuration des recettes de fonctionnement (source compte administratif 2020)

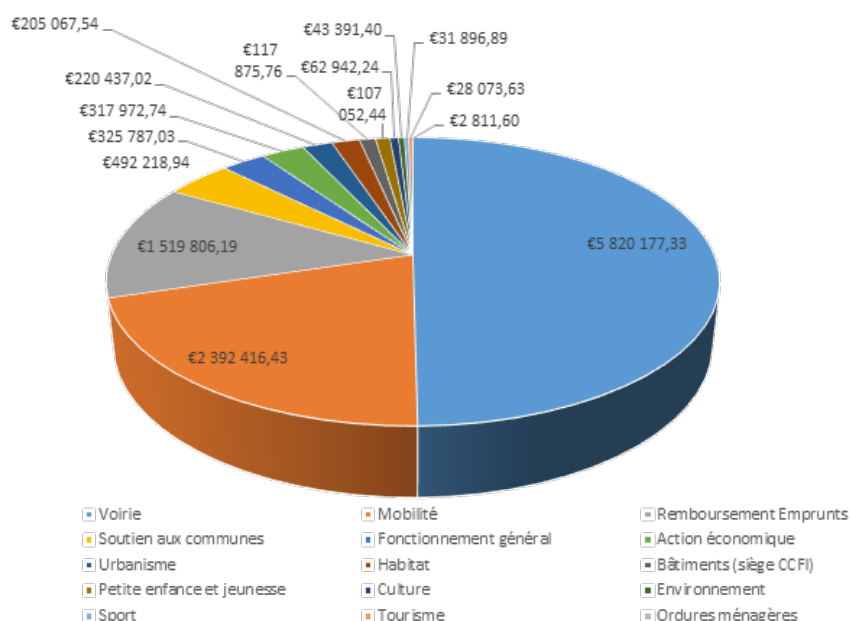
Les ressources de la section de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (42,9 million d'euros) et des dotations et participations (10,2 millions d'euros). La Dotation Globale de Fonctionnement a été stabilisée en 2020, après une diminution cumulée de plus de 7,5 millions d'euros depuis 2014, année de référence.

c) Les dépenses d'investissement (source Compte Administratif 2018)

Les dépenses de voirie et de mobilité représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement de la CCFI (plus de 8,2 millions d'euros), suivi en 2020 par les remboursements en capital.

Décomposition des dépenses réelles d'investissement 2020 de la CCFI :

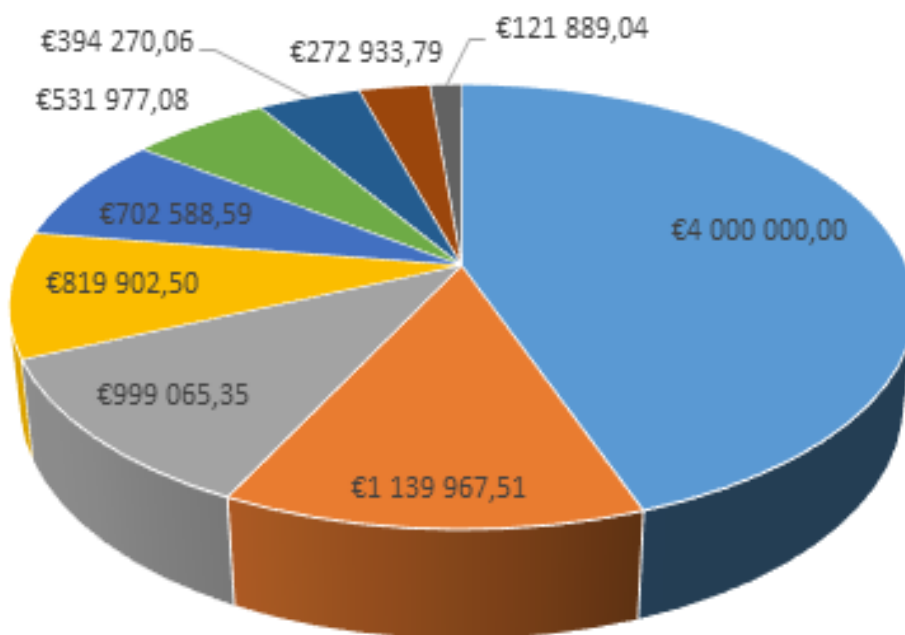
Compétence	Montants	Part
Voirie	5 820 177,33 euros	49,80 %
Mobilité	2 392 416,43 euros	20,47 %
Remboursement Emprunts	1 519 806,19 euros	13,00 %
Soutien aux communes	492 218,94 euros	4,21 %
Fonctionnement général	325 787,03 euros	2,79 %
Action économique	317 972,74 euros	2,72 %
Urbanisme	220 437,02 euros	1,89 %
Habitat	205 067,54 euros	1,75 %
Bâtiments (siège CCFI)	117 875,76 euros	1,01 %
Petite enfance et jeunesse	107 052,44 euros	0,92 %
Culture	62 942,24 euros	0,54 %
Environnement	43 391,40 euros	0,37 %
Sport	31 896,89 euros	0,27 %
Tourisme	28 073,63 euros	0,24 %
Ordures ménagères	2 811,60 euros	0,02 %
Total général	11 687 927,18 euros	100,00 %
Total général	12 367 085,66 euros	100,00%



d) Les recettes d'investissement

Elles se caractérisent en majorité par un emprunt de 4 000 000 d'euros pour financer le projet de territoire et par le Fonds de Compensation pour la TVA.

Recettes	Montants	Part
Emprunts	4 000 000,00 euros	44,53 %
FCTVA	1 139 967,51 euros	12,69 %
Amortissements	999 065,35 euros	11,12 %
Excédents 2018	819 902,50 euros	9,13 %
Subventions et participations	702 588,59 euros	7,82 %
Remb. avances budgets annexes	531 977,08 euros	5,92 %
Cessions	394 270,06 euros	4,39 %
Opérations sous mandat	272 933,79 euros	3,04 %
Autres	121 889,04 euros	1,36 %
Total général	8 982 593,92	100,00%



- Emprunts
- FCTVA
- Amortissements
- Excédents 2018
- Subventions et participations
- Remb. avances budgets annexes
- Cessions
- Opérations sous mandat
- Autres

2.4.2. L'endettement de la CCFI

La dette de la CCFI (budget principal + budgets annexes) est composée de 30 emprunts à taux fixe, de deux emprunts à taux variable, d'un emprunt à taux indexé et d'un emprunt structuré sous barrière simple.

L'encours de la dette (capital restant dû) de la CCFI au 31 décembre 2020 atteint 20,533 millions euros (budget principal + budgets annexes).

Les premiers emprunts liés au projet de territoire sont apparus pour la première fois dans l'encours de dette à partir de l'année 2019.

Les emprunts contractés dans le cadre du financement du projet de territoire représentent au 1^{er} janvier 2021 47 % de l'encours de dette soit 9,655 millions euros.

a) Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

Capacité de désendettement de la CCFI	
Annuité de la dette (budget principal)	18 204 443,00 euros
Epargne brute (budget principal)	5 357 769,00 euros
Capacité de désendettement de la CCFI	3,39 %

Ce ratio signifie que la CCFI devrait consacrer trois années et demi d'épargne brute pour se désendetter. Ce ratio est très satisfaisant.

b) Taux d'endettement

Le ratio de couverture du remboursement en capital de la dette (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 100 % pour rembourser le capital de la dette avec les recettes réelles de fonctionnement.

Encours de la dette budget principal au 31/12/2019	18 204 443 euros
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (CA 2019 estimé)	53 968 236 euros
Taux de désendettement	33,73 %

Le ratio de désendettement apparaît également très satisfaisant et illustre une capacité de recourir à l'emprunt.

c) Caractéristiques de la dette

La durée résiduelle de la dette atteint 13 ans et 5 mois au 1^{er} Janvier 2021. Le taux actuariel de la dette de la CCFI s'améliore à 2,09 % au lieu de 2,72 % en 2020 continuant à décroître suite à l'encaissement des derniers emprunts contractualisés à des taux inférieurs à 1 % (emprunts contractés en 2019 et encaissés en 2020).

Le dernier emprunt contracté en décembre 2020 au taux de 0,56 % fera encore diminuer le taux actuariel de la dette en 2021.

2.4.3. Fonds de Soutien à l'Investissement Communal

a) *Présentation du dispositif FSIC*

La Communauté de communes de Flandre intérieure, lors du vote du budget 2016, a décidé la mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Communal (FSIC).

Ce fonds a vocation à accompagner les communes à hauteur de 50 000 euros par commune sur la période 2016/2020. La priorité est donnée aux plus petites communes. Ainsi, le fonds est octroyé dans l'ordre croissant de population.

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

b) *Point de situation du FSIC 2016/2020*

Le FSIC permet de consolider le plan de financement des communes sur certaines opérations et d'optimiser les ressources financières nécessaires aux projets en optimisant les co-financements.

Récapitulatif des FSIC versés aux communes de la CCFI :

	2016	2017	2018	2019	2020	total 2016/2019
Nombre de projets soutenus	12	11	12	22	16	73
Montant FSIC délibéré	470 705,96 €	390 224 €	500 942 €	632 376 €	505 599,61 €	2 499 847.57 €
Montant total des projets	3 640 146,99 €	2 122 565,41 €	5 701 893,50 €	6 361 888,96 €	2 424 747,28 €	19 954 262.97 €

Entre 2016 et 2020, le FSIC de la CCFI assure un véritable effet levier pour les communes et les projets. Ainsi pour 1 euro de FSIC injecté c'est près de 8 euros supplémentaires investis dans des projets locaux.

La nature des 73 projets est assez diversifiée et concernent notamment :

- Rénovation du patrimoine local (églises, presbytères...)
- Rénovation d'équipements publics existants (salle des fêtes, écoles, médiathèques, agrandissement cimetières...)
- Création de nouveaux équipements/services (équipements sportifs, de loisirs, culturels, maisons médicales, MAM...)
- Travaux d'économie d'énergie (renouvellement éclairage public, chauffage, isolation...)
- Travaux de sécurité ou encore d'accessibilité (trottoirs, espaces publics, chemins piétonniers, vidéo-protection...).



3

L'exercice
des
compétences

3.1. La Flandre intérieure : un territoire attractif pour les entreprises et l'innovation

3.1.1. Le développement économique



304 contacts entreprises entrants (appels et mails) entre le 16 mars et le 31 décembre 2020.

- 165 contacts entreprises entrants entre le 16 mars et le 30 octobre 2020
- 139 contacts entreprises entrants entre le 4 novembre et le 31 décembre 2020

40 entreprises ont été renseignées et accompagnées dans le cadre de la campagne d'accompagnement de proximité lancée en novembre auprès des communes et 62 dossiers d'entreprises ouverts ou terminés en 2020 (accompagnement sur projet de développement, implantation, création, recherche immo/foncier, recherche d'aides financières mobili-sables, règlementation urbanisme...).

BILAN FINANCIER / ENTREPRISES 2020

	Type Aide	Montant Aides	Montant Investissement
CCFI	Aide financière aux artisans et commerçants	60 000,00 €	
	Aides directes aux entreprises	499 983,00 €	8 510 690,00 €
	Fonds d'urgence économique	598 000,00 €	
	Participation fonds de relance COVID Région	24 166,67 €	
	Cofinancement leader - développement	5 000,00 €	16 107,01 €
	Aménagements "tourisme à vélo"	33 622,00 €	42 028,60 €
	Sous-Total	1 220 771,67 €	8 568 825,61 €
RÉGION	Développement	1 067 989,00 €	17 465 978,00 €
	Performance industrielle	136 000,00 €	3 500 000,00 €
	REHA	34 615,82 €	103 644,96 €
	MOBI	45 841,14 €	164 809,00 €
	INAC	9 960,00 €	24 900,00 €
	Participation fonds de relance COVID Région (+ quote part de la banque des territoires)	48 333,34 €	
	Co-financement leader	22 595,65 €	60 389,38 €
	PRIT	100 000,00 €	450 000,00 €
	Sous-Total	1 465 334,95 €	21 769 721,34 €
	Aménagements "tourisme à vélo"	78 453,35 €	98 066,72 €
LEADER	Développement	45 764,86 €	129 336,26 €
	Sous-Total	124 218,21 €	227 402,98 €
	TOTAL	2 810 324,83 €	30 565 949,93 €

La mise en place d'un tableau de bord a permis le recensement quotidien des contacts entrants via le standard CCFI, Proch'emploi, chargés de mission, OT Cœur de Flandre.

Une analyse a été faite concernant les possibles difficultés rencontrées par les entreprises et des orientations leur ont été données en fonction de leur situation.

La CCFI a accéléré le versement de 1500 € sur l'immobilier d'entreprises des dossiers de prêts IFI grâce à la mise en place d'une signature électronique. Les entreprises concernées ont été informées par mail.

Une veille a été organisée concernant les mesures et dispositifs gouvernementaux. Mise à jour à l'instant T de nos informations sur les aides mobilisables et les contacts associés. Un relais systématique a été fait au service communication interne des informations issues de notre veille éco pour alimenter nos réseaux sociaux.

La CCFI a mis en place une communication auprès des entreprises, des prestataires touristiques et des communes. Cela est également passé par la création d'un espace dédié dans la boîte à outils pour les prestataires touristiques via l'espace « prestataires » du site de l'Office de Tourisme Cœur de Flandre.

• Lors du début de la crise sanitaire, un mail a été envoyé à tous nos contacts entreprises ainsi qu'aux communes, avec les informations concernant la mise en place des dispositifs gouvernementaux et régionaux, les contacts utiles sur le territoire (correspondants locaux en CCI et CMA), nos points contact CCFI. Un deuxième mail leur a été envoyé ainsi qu'à leurs DGS pour relayer le guide édité par la Région, l'état et la CCI avec information du n° unique d'information, actif à compter du lundi 23 mars. Enfin un dernier envoi leur a été transmis pour les informer sur l'actualisation des dispositifs.

• Un mail a également été envoyé aux entreprises de la communication pour appel aux dons / collecte de masques, de gels ... à destination des professionnels de santé.

Dans le cadre de l'accompagnement des 7 communes lauréates au dispositif « revitalisation des centres bourgs », prise de contact pour une remontée terrain des difficultés des commerçants de proximité.

- Création d'un guide des aides aux entreprises,
- Création d'un guide des aides à l'embauche,
- Création d'un guide des aides à la transformation numérique pour les artisans et commerçants,
- Mise en place d'une cellule de veille : des points de situation s'effectuent avec nos correspondants consulaires pour une coordination de nos actions et du suivi des entreprises (instauration d'une réunion en visio le mardi avec la CCI ; le jeudi avec la CMA),
- Courriers et appels téléphoniques aux communes avec mise en place d'un référent au sein du service développement économique par commune pour le suivi des entreprises en difficultés.



Dispositifs d'aides aux entreprises COVID 19 :

Face à l'urgence économique liée à la crise sanitaire, la CCFI a souhaité accompagner les petites entreprises et indépendants de son territoire, avec un soutien particulier au secteur CHR (Café – Hôtel – Restaurant) durablement impacté.

En cohérence avec les aides mises en place par l'État et la Région, l'intercommunalité a mobilisé des moyens financiers conséquents, à hauteur de 1,5 millions d'euros pour soutenir bars, restaurants, professionnels de l'hébergement, entreprises récemment créées et les entreprises de 0 à 10 salariés.

Le 23 avril, la CCFI signe avec la Région, une convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aide directe aux entreprises permettant ainsi la mise en œuvre opérationnelle du fonds d'urgence.

Modalité d'intervention retenue : subvention de 1000 euros.

Le 26 juin, signature d'un avenant à la convention initiale permettant le versement d'une 2^{ème} subvention au titre du mois de juin pour les entreprises du secteur CHR ayant déjà bénéficié du Fonds d'urgence. Les mandatements ont été ordonnés automatiquement, sans besoin de dépôt d'un nouveau dossier.

Deux nouveaux dispositifs d'aides devraient être votés en Conseil communautaire du 15 décembre prochain, en soutien à la transformation numérique des artisans et commerçants.

Parallèlement, le fonds d'urgence sera prolongé par avenant avec la Région, jusqu'au 31 décembre 2021. Les aides établies dans ce fonds d'urgence seront ainsi mobilisables jusqu'à cette date.

Les dispositifs d'aides du fonds d'urgence

A.1 Suppression des loyers, depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} septembre, pour les entreprises hébergées par la CCFI
11 entreprises domiciliées à Méteren ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 5 466 euros.

A.2 Accélération du déblocage de fonds sur les dossiers déjà engagés d'aide au développement, à la reprise ou à la création d'entreprise

A.3 Réduction des délais de paiement pour les marchés en cours

A.4 Fonds d'urgence : subvention de 1000 €

- Entreprises du secteur Hôtellerie, Café, Restauration, inscrites au RCS ou au RM, ayant subi une interdiction d'accueil du public
- Entreprises inscrites au RCS, RM, URSSAF, créées entre le 1^{er} Janvier 2020 et le 15 mars 2020, hors SCI
- TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, les professions libérales, inscrits au RCS, RM, URSSAF,
 - de 0 à 10 salariés
 - éligibles au volet 1 du fonds de solidarité de l'État,
 - chiffre d'affaires est compris entre 33 200€ et 1M€,
 - rencontrant des difficultés de trésorerie.

En partenariat avec la CCI, CMA, BGE et IFI, un comité d'attribution du Fonds d'urgence a été instauré 2 fois par semaine.

A.5 Fonds COVID Relance Hauts-de-France :

Il s'agit d'un dispositif mis en place par la Région Hauts-de-France, en lien avec les EPCI qui la composent, et en partenariat avec la Banque des Territoires. Il est destiné aux associations et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

La mise en place de ce fonds renforce le plan d'urgence voté par la Région le 10 avril dernier, et répond à un double objectif : soutenir les entreprises et associations qui ont un besoin de trésorerie entre 5 000 et 30 000 euros, et stimuler la reprise des secteurs dont l'activité est considérée comme indispensable.

Ce dispositif complète les solutions déjà existantes en couvrant les situations de financement qui restent aujourd'hui sans réponse.

Par délibération du Conseil communautaire du 13 Octobre 2020, la CCFI participe financièrement à la dotation de ce fonds à hauteur de 2€/ habitant soit 208 516€, en complément de la participation Région et de la Banque des Territoires. Soit un fonds doté de 625 548€.

Il est à noter que ce fonds de relance COVID s'adresse aux entreprises n'ayant pu bénéficier d'un concours bancaire suffisant au regard de leur besoin en fonds de roulement et aux associations et groupements d'employeurs associatifs n'ayant pu bénéficier d'un concours bancaire pour faire face aux dépenses engendrées par la reprise d'activité.

Concernant les entreprises du territoire de la CCFI visées par ce fonds :

- Entreprises dont le siège et les emplois sont sur le périmètre de la CCFI,
- De 0 à 9 salariés

- Créées avant le 1^{er} Janvier 2020,
- Tout secteur d'activité,
- Constituées sous statut de micro/auto entrepreneur, entreprise individuelle, les indépendants
- Entreprises non éligibles aux solutions de financement et/ou dans l'incapacité à obtenir un concours bancaire suffisant au regard de leur besoin de fonds de roulement,
- Avance remboursable de 5 000 à 15 000 euros, remboursables sur 3 ans avec 1 an de différé .

À ce jour, 2 entreprises du territoire ont fait appel à ce fonds et ont donc pu bénéficier d'une avance remboursable totale de 25 000 euros, par décision du comité d'agrément réuni le 17 Novembre 2020.

A.6 Dégrèvement exceptionnel de la CFE (cotisation foncière des entreprises) au profit des entreprises des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel. Par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juillet 2020, l'intercommunalité a décidé de s'associer au dispositif de l'Etat permettant d'instaurer une réduction de la cotisation de CFE à hauteur des 2/3 pour les entreprises issues des secteurs d'activité précédemment cités, dont le chiffre d'affaires annuel HT est inférieur à 150 millions d'euros et qui n'étaient pas en procédure de redressement financier en 2019 .

Il est à noter que la crise sanitaire a mis en avant la nécessité pour l'artisanat et le commerce, de s'appuyer également sur les outils web et de vente en ligne pour assurer la continuité et le développement de l'activité durant cette période particulière.

C'est dans ce cadre, et pour soutenir l'économie de proximité, que l'intercommunalité souhaite apporter un soutien financier immédiat pour accélérer les investissements liés à la transition numérique des petites entreprises de son territoire, en complément des dispositifs régionaux, dans les modalités décrites ci-dessous (points A.7 et A.8).

A.7 Abondement de l'aide au développement du commerce en ligne

- Investissement entre 500€ HT et 3 000€ HT
- Équipement en site web de vente en ligne ou abonnement à des outils de vente en ligne ou à des plateformes de type « place de marché ».

Cible :

- Les artisans / commerçants inscrits au RCS et/ou au RM
- Entreprises existantes, en création ou en reprise, situées sur le territoire des Hauts-de-France
- CA < 2 millions d'euros
- Effectif < 20 salariés

Aide régionale

Subvention d'un maximum de 500€ calculée sur le montant HT des investissements éligibles, dans la limite des dépenses nettes réalisées et restant à charge.

Aide complémentaire CCFI

Subvention d'un maximum de 500€, dans la limite des dépenses réalisées et non déjà couvertes par l'aide initiale de la Région.

Aide mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021 et rétroactivement à partir du 1^{er} Octobre 2020

A.8 Abondement du dispositif INAC Région (Investissement à la numérisation des artisans et commerçants)

- Investissements compris entre 3 000€ HT et 30 000€ HT.
- Équipement en capacité de vente en ligne, outils de web marketing, de gestion de la relation client, de gestion intégrée, équipement en progiciels, migration vers un cloud, équipement en matériel numérique ou connecté, etc. ...

Cible :

- Les artisans / commerçants inscrits au RCS et/ou au RM
- Entreprises existantes, en création ou en reprise, situées sur le territoire des Hauts-de-France
- CA < 2 millions d'euros
- Effectif < 20 salariés

Aide régionale

Subvention de 40% du montant des investissements HT éligibles.

Aide complémentaire CCFI

La CCFI intervient en complément de la Région Hauts de France par une subvention pouvant aller jusqu'à 2 000€ dans la limite de 80% des investissements HT éligibles (aides régionales incluses).

Aide mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021 et rétroactivement à partir du 1^{er} Octobre 2020.

OT CŒUR DE FLANDRE

Chiffres clés 2020 :

- 1 037 appels, visio, et rendez-vous d'accompagnement des prestataires,
- 36 000 visiteurs sur le site internet,
- 116 kilomètres labellisés par les circuits Vélo et Fromage, soit 25 points d'économie laitière,
- 15 producteurs et artisans locaux en boutique,
- 1 600 cyclotouristes accueillis dans le cadre des rallyes transfrontaliers,
- 8 218 abonnés à la page Facebook,
- Novembre 2020 : Lancement de Total Local,
- Mise à jour de la base de données de l'OT,
- Fin du traitement des adhésions 2020,
- Suivi des dispositifs pour les TPE/PME,
- Suivi des prestataires (phoning pour de l'écoute attentive) ainsi qu'e-mailing des dispositifs,
- Création d'un espace dédié dans la boîte à outils pour les prestataires touristiques via l'espace "prestataires" du site de l'Office de Tourisme Coeur de Flandre,
- Contact avec les Estaminets Flamands,
- Mise en place d'un guide pour les drives et livraisons assurés par les prestataires du territoire,
- Réponse aux sollicitations via tchatbot,
- Mise en place site internet Total local <http://local.coeurdeflandre.fr/>.

PROCH'EMPLOI

Chiffres clés 2020 :

- 18 entreprises contactées par mailing groupé,
- 491 entreprises prospectées (entretien téléphonique avec le dirigeant ou le RH), dont 38 nouvelles entreprises,
- 63 rendez-vous entreprises,
- SOIT 572 contacts entreprises par la plateforme,
- 202 offres détectées,
- 163 entretiens de recrutement en entreprise face à face suite à offre d'emploi,
- 104 mises à l'emploi (suite à des entretiens face à face suite à offre de la plateforme),
- Contacts téléphoniques à l'ensemble des employeurs ayant déposé des offres en cours,
- Phoning auprès des entreprises de transport / grande distribution et groupement employeur GEIQ Rural.

3.2. La Flandre intérieure : un espace en mouvement

3.2.1. L'entretien et l'aménagement de la voirie

En 2020, la Communauté de communes a consacré près de 7 245 289 millions d'euros TTC à cette compétence dont plus de 6,6 millions d'euros en investissement.

1) Section de fonctionnement

VOIRIE			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT (en €)	CHAPITRE	RECETTES
011 - Charges à caractère général	2 767 052,69	012 - Atténuation de charges	430,23
012 - Charges de personnel	581 795,73	75 - Autres produits de gestion courante	11 345,88
65 - Autres charges de gestion courante	255 578,57		
TOTAL	3 604 426.99	TOTAL	11 776.11

Principales activités et équipements :

VOIRIE - principales activités DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT (en €)
Entretien voirie	1 913 281,13
Curages / hydrocurages	336 260,16
Fauchage	204 091,83
Peintures routières	124 800,00

Les travaux d'entretien :

Les travaux sont réalisés soit par des entreprises dans le cadre de marchés publics, soit par l'équipe voirie de la CCFI pour des interventions urgentes ou pour lesquelles la sécurité des usagers peut être mise en cause. Cette équipe est composée de 4 agents pour un montant de travaux estimé à 96 783,94 euros HT.

En 2020, 4 entreprises sont intervenues sur le territoire pour des travaux d'entretien pour un montant global de 305 742 euros HT. La collectivité s'occupe de l'entretien des espaces verts des zones d'activités. Cet entretien est assuré par 2 agents.



Enfin, la CCFI, dans le cadre d'une action volontariste en matière d'insertion fait intervenir une équipe de l'association chantier d'insertion Orme Activités. Les communes peuvent ainsi en bénéficier.

L'intervention pour des petits travaux de la CCFI sur les communes a représenté 79 interventions en 2020 avec la mobilisation de 4 entreprises. 410 interventions sur l'ensemble des communes ont également été réalisées en régie par deux équipes de deux agents avec du personnel d'Orme Activité en réinsertion.

Le curage, fauchage et petits travaux :

La Communauté de communes a également en charge le curage et le fauchage des fossés.

Le curage consiste en l'enlèvement des fonds de fossés avec ou sans enlèvement des boues. Réalisé à la demande des communes avec l'accord de la CCFI, il se doit d'être en cohérence avec les bassins versants et les exutoires (CD59, USAN(1), AFR(2)) pour lutter contre les inondations.



	CURAGE		FAUCHAGE	
	(Quantité curée en mL)	PRIX (en € HT)	KM FAUCHÉS	PRIX (en € HT)
2019	142 298	225 722.85	5 724	192 609.40
2020	142 298	225 722.85	5 927	170 041.77*

* (rétrocession, et passe estivale)

Le bureau d'études (BE):

La Communauté de communes est dotée d'un bureau d'études en voirie de 5 personnes. Il a pour mission de préparer, en lien avec la commission voirie, les programmes de voirie et les marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux. Il prépare les plans, les documents techniques et gère les déclarations d'intention de commencements de travaux (DICT) et de projet de travaux (DT).

En 2020, 415 déclarations ont été envoyées depuis le compte de la CCFI. La CCFI a répondu à 7 100 déclarations en tant qu'exploitant de réseaux.

Le BE a également une mission de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble des chantiers de voirie du territoire ou de suivi général des chantiers lorsqu'une maîtrise d'œuvre externe a été dépêchée.

Il a enfin un rôle de conseil auprès des maires des 50 communes sur leurs projets et leurs besoins.

1) Section d'investissement

VOIRIE			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT (en €)	CHAPITRE	RECETTES
16 – Emprunts et dettes assimilées	771 272,98	23 – Immobilisation en cours	31 822,80
20 – Immobilisations incorporelles	5 100,00		
21 – Immobilisations corporelles	203 588,56		
23 – Immobilisations en cours	5 363 597,67		
4581 – Opérations sous mandat	247 891,10	4582 – Opérations sous mandat	272 933,79
TOTAL	6 591 450.31	TOTAL	304 756.59

Le gros entretien et les travaux d'aménagement :

L'entretien global a représenté 75 grands chantiers avec plus de 6 618 187,61 euros TTC (5 917 261,20 euros TTC en 2019). Sur l'ensemble des 75 chantiers réalisés en 2020, 16 communes ont bénéficié de plus de 100 000 euros de travaux, (Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Berthen, Blaringhem, Ebblinghem, Godewaersvelde, Hazebrouck, Hondeghem, Houtkerque, Morbecque, Saint-Jans-Cappel, Steenbecque, Steenwerck, Terdeghem, Vieux-Berquin).

3.2.2. Mobilité

L'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck

Les travaux de déconstruction de la passerelle et construction d'une nouvelle passerelle

La CCFI et SNCF Réseau ont signé, en octobre 2019, une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux pour la démolition de la passerelle actuelle et construction de la nouvelle passerelle.

Le marché de travaux dont SNCF Réseau engage la procédure de consultation en tant que coordonnateur du groupement de commandes est alloué de la façon suivante :

- **Lot 1 :** Démolition de la passerelle existante et réalisation de la nouvelle passerelle piétonne (Maîtrise d'ouvrage CCFI)
- **Lot 2 :** Mise en accessibilité PMR de la gare (Maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau)

Le Lot 1 du marché de travaux dont la CCFI est maître d'ouvrage, a été attribué le 4 août 2020 par la commission d'appel d'offre de la CCFI.

La société titulaire du marché de travaux est la société NGE. La SNCF a quant à elle, également attribué le lot 2, à la société NGE.

Les études finales d'exécution avant démarrage des travaux ont été engagées en septembre 2020 et s'achèveront en février 2021.

L'aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Hazebrouck

La procédure de consultation en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck a été engagée en septembre 2019.

La consultation est une consultation type « concours d'architecte » avec la réception de 27 candidatures puis une sélection de trois candidats admis à concourir qui doivent remettre un projet architectural. La sélection du lauréat a été faite en février 2020 lors d'un jury de concours composé d'élus et de personnalités qualifiées, à qui ont été soumis les trois projets des candidats admis à concourir.

Le périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre, fixée dans le programme du concours est le suivant :

- La construction d'un parking silo entre 550 et 600 places,
- L'aménagement d'une gare routière de 8 quais,
- L'aménagement d'une placette et d'un square.

Le groupement retenu comme lauréat du concours est le groupement dont le mandataire est Exploration Architecture. Suite à cette nomination, la CCFI a engagé la phase de négociation avec Exploration architecture pour l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre concernée en vue d'un démarrage de la mission en janvier 2021.

En parallèle de ces deux procédures, la CCFI a accompagné la ville d'Hazebrouck dans le déploiement d'une campagne de communication et de signalétique aux abords du pôle gare, afin de mieux identifier les poches de stationnement à proximité de la gare d'Hazebrouck.



Campagne de communication sur les poches de stationnement à proximité de la gare d'Hazebrouck

La gare de Nieppe

Suite aux ateliers de concertation qui ont été réalisés auprès des usagers de la gare de Nieppe, l'AUD a travaillé sur des scénarios pré figuratifs quant au réaménagement de l'ancien bâtiment de la gare. Les objectifs sont les suivants : retrouver un espace d'accueil pour les usagers du train, favoriser les équipements en faveur des mobilités actives ainsi qu'améliorer l'accessibilité de cette gare.

Ces scénarios ont été présentés techniquement à la CCFI en une première version fin d'année 2020.

La gare de Cassel-Bavinchove

La CCFI, en concertation avec la mairie a élaboré un nouveau projet d'aménagement pour la création de deux poches de stationnement de part et d'autre de la voie ferrée. Pour ce faire, elle a dû engager des négociations pour modification de l'objet de la convention d'occupation temporaire initialement conclue entre la ville et SNCF Réseau sur un terrain accueillant le skate park.

La convention d'occupation temporaire a été signée à la fin de l'année 2020.

Le projet consiste en la création de deux poches de stationnement de 37 places chacune, avec deux abris vélos sécurisés et 4 points de recharge pour les véhicules électriques.

L'étude sur la prise de compétence mobilité

La promulgation de la loi LOM le 24 décembre 2019 offre l'opportunité à la Communauté de communes de Flandre intérieure de se réinterroger sur la prise de compétence mobilité, question qui fait l'objet de réflexions depuis la création de l'intercommunalité en 2014.

Les élus de Flandre intérieure ont jusqu'au 31 Mars 2021 pour se prononcer sur cette prise de compétence par une délibération en Conseil communautaire. Ce délai a été prorogé de trois mois suite à l'ordonnance du 1er avril n°2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Ainsi, la loi prévoit que d'ici le 1^{er} juillet 2021, le territoire national soit intégralement couvert par des autorités organisatrices de la mobilité.

Suite à la délibération communautaire, les communes ont quant à elles, jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour inscrire à l'ordre du jour d'un Conseil municipal, la question du transfert de la compétence mobilité, vers l'intercommunalité.

La mission d'étude concerne l'assistance technique, juridique, financière et fiscale auprès de la CCFI dans le cadre d'une étude sur la prise de compétence « Mobilité ».

Au vu de l'échéance législative, les élus communautaires ont souhaité se faire assister par un bureau d'étude spécialisé dans les questions de mobilité et plus particulièrement de mobilité rurale, de droit du transport et des modèles économiques possibles pour savoir s'il faut prendre, ou non, la compétence mobilité.

Cette question, fondamentale pour la CCFI, nécessitera un important travail de sensibilisation, d'explication et d'acculturation des élus pour qu'ils puissent se positionner en maîtrisant les enjeux techniques, financiers et

organisationnels de la prise de compétence par rapport aux caractéristiques du territoire intercommunal. Les changements d'exécutif suite aux élections municipales accentuent ce nécessaire travail d'acculturation auprès des élus.

La mission d'assistance se décompose en trois phases :

- Phase 1 : Complétude du diagnostic et concertation
- Phase 2 : Élaboration de scénarios
- Phase 3 : Déclinaison opérationnelle et programmatique du scénario retenu

Cette phase 1 a été engagée en fin d'année 2020 et portait plus précisément sur les enjeux suivants :

- 1) Etablir un diagnostic sur l'offre de mobilité,
- 2) Analyser les flux et les besoins de mobilité,
- 3) Identifier la réalité organisationnelle et économique des services existants,
- 4) Faire ressortir les forces, les faiblesses et les enjeux du territoire en matière de mobilité.

Le schéma directeur des aménagements cyclables

Début 2020, le diagnostic cyclable a été présenté et validé par les élus. Ces derniers ont priorisé 4 enjeux (intermodalité, renforcement des polarités, mobilité scolaire, mobilité professionnelle), et ont fait le choix de mettre l'étude en stand-by pour laisser la validation des scénarii au nouvel exécutif.

Le contexte sanitaire n'a permis une relance du schéma directeur qu'à la fin de l'automne, suite à une présentation au Vice-président en charge des mobilités. La concomitance de la prise de compétence mobilité a légitimé le choix d'un report de la suite de l'étude, qui s'est accélérée à l'entrée du printemps 2021.

Le dispositif Aide Vélo

Les élus de la CCFI ont fait le choix de maintenir les mêmes modalités du dispositif que celles qui étaient prévues en 2019.

Aussi, l'instruction a pu être continue dès le 1er janvier 2020, même si un ralentissement fut constaté, et plus encore pendant la période de confinement. Le déconfinement a coïncidé avec un « boom » des demandes dès la mi-mai, et à un rythme très soutenu jusque la fin juillet.

Au total, ce sont **943 dossiers qui ont été instruits en 2020, avec 122 000 euros versés aux habitants du territoire.** La fin de l'année a été marquée par un travail de révision du dispositif, pour lui apporter davantage de cohérence avec les politiques de la CCFI.

Les aménagements RPN

Chaque année, les services techniques proposent une liste de sites à aménager, selon leur intérêt touristique ou leur potentiel cyclable, et apporte des préconisations sur la nature des aménagements à y réaliser.

Suite à la validation politique, chaque commune est rencontrée (avec le bureau mobilisé pour l'occasion) pour échanger sur les implantations précises, les équipements à installer et les modalités de mise en œuvre. Ces rencontres sont suivies d'élaboration de plans de masse, à nouveau validés par les communes.

12 communes ont été rencontrées en 2020, et cette première vague d'aménagements s'est étirée de la fin 2020 au début 2021. Les communes concernées sont Cassel, Boeschèpe, Saint-Jans-Cappel, Godewaersvelde, Hondegheem, Noordpeene, Zuytpeene, Buysseure et Steenwerck. Pour les autres communes rencontrées initialement, il a fallu refaire valider les plans de masse par les nouveaux élus, qui parfois ont fait le choix de reporter les aménagements.

3.2.3. Participation de la CCFI au programme Interreg

a) Programmes de coopération INTERREG

L'Union européenne via la Commission européenne permet aux partenaires de chaque côté de la frontière de travailler ensemble en cofinçant des projets qui permettent de répondre à une problématique commune (programme INTERREG).

En 2020, la CCFI est partenaire de six projets Interreg :

- Partons 2.0
- TEC !
- Eurocyclo
- Lyse
- Transmobil
- Ruralité



Elle est également partenaire associé (sans contribution financière) de deux autres projets :

- Emploi sans frontières
- Compétence sans frontières

Depuis le 1^{er} avril 2019, la CCFI est chef de file du projet QUALICANES, approuvé le 15 mars 2019 par le Comité de pilotage du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

Au sein de notre structure, cette participation se fait via un binôme constitué d'une chargée de mission thématique et un chargé de mission responsable du suivi administratif et financier.

Voici une présentation des actions réalisées au cours de l'année 2020 :

PROJET	OBJECTIF	ACTIONS
Partons 2.0	Développer le territoire transfrontalier du Westhoek en zone rurale avec la participation des habitants, pour améliorer l'accès aux services de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> • 29/01 : Réunion du groupe projet • 30/01 : Atelier participatif Stuyflab à Courtrai • Février : Analyse des bulletins des boîtes à idées pour le projet de la Casseline à Cassel • Février : Diffusion auprès des mairies et des médiathèques de l' « Analyse transfrontalière des services » • Du 25/05 au 28/08 : Accueil de Shirley DEWAELE en stage au service Europe dans le cadre de son Master 1 en Aménagement et Urbanisme • D'octobre à décembre : Appel projets n°3 pour le développement participatif du territoire • 30/11 : Comité de rédaction
TEC ! Tous éco-citoyens !	Protection des espèces menacées et de leur habitat naturel entre la France et la Belgique, tout en sensibilisant les citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • 08/03 : Événement de clôture du projet TEC ! aux Prés du Hem • Clôture administrative du projet • Diffusion des Rallyes Nature TEC !
LYSE	Limiter le risque d'inondations via des aménagements hydrauliques des deux côtés de la frontière franco-belge, le long de Lys et de l'Yser.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'étude de zonage pluvial à Steenvoorde • 18/12 : Comité d'accompagnement Interreg
Transmobil	Développer les services de mobilité dans la zone rurale transfrontalière sur 5 hubs : Arnèke, Bailleul, Cassel/Bavinchove, Hazebrouck et Nieppe	<ul style="list-style-type: none"> • 13/02 : Réunion du Bureau exécutif • 07/07 : Groupe de travail • 16/09 : Groupe de travail Communication
Eurocyclo	Créer une expérience transfrontalière en cyclotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • 22/01 : Comité d'accompagnement Interreg

Ruralité	Tourisme rural innovant (terroir et gastronomie) et accompagnement des acteurs du tourisme transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> Création du site web : www.interreg-ruralite.eu/fr Mise en place des premiers diners insolites sur les territoires.
Qualicanes	Requalifier l'ancien poste douanier de Callicanes et ses environs, dans une perspective de servir les citoyens en leur offrant un espace de qualité et multifonctions.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'outil information transfrontalière pour les travailleurs afin de bien connaître les règles sanitaires et la restriction de circulation entre la Belgique et la France Mise en place de salons virtuels et de webinaires pour découvrir les besoins de recrutement et les démarches administratives transfrontalières.
Emploi sans frontières	Décloisonner le marché du travail transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> Forum travailler en Belgique : mode d'emploi à la salle des fêtes de Bailleul avec 250 offres d'emplois proposées, 140 participants, 22 stands (16 entreprises et agences intérim belges + partenaires de la formation).
Compétences sans frontières	Faciliter la formation et la mise à l'emploi sur le territoire franco-belge dans les secteurs de l'agro-alimentaire, le textile et l'éco-construction.	<ul style="list-style-type: none"> 13/11 : Inauguration digitale du centre de l'éco-construction Acasus à Furnes (Belgique).



b) Programmes européen LEADER

La CCHF porte le programme européen de développement rural LEADER en association avec la CCFI et ses partenaires socio-économique autour d'un Groupe d'Action Locale (GAL) dans l'objectif d'« agir ensemble pour une économie novatrice en Flandre ».

LEADER, c'est une équipe d'animation de deux personnes, au service des collectivités, entreprises et associations pour accompagner et financer des projets de soutien aux commerces de proximité alimentaires, au développement des circuits courts et des produits du terroir et au développement touristiques.

Depuis le lancement de la stratégie en 2016, LEADER c'est plus de 50 projets déposés et accompagnés.

En CCFI en particulier, 12 projets LEADER ont été déposés et accompagnés en 2020 sur le territoire. Ces projets viennent soutenir une multitude d'acteurs, que cela soit les entreprises, les associations ou les collectivités.

LEADER, c'est un accompagnement pour :

- Le commerce de proximité : soutien à l'aménagement de la maison des services d'Hardifort, au changement du four de la boulangerie de Morbecque et à l'installation d'un point de vente de fruits et légumes à Buysseure.
- L'évènementiel du territoire venant soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat, comme le marché européen du comité d'animation Bailleulois.

- Le développement cyclotouristique : création d'un service de location et réparation de vélo à Flandres bikes à Bailleul et d'un accueil vélo à la Ferme solaire de la Papote.
- Le développement de l'offre d'hébergements insolites avec la rénovation de la ferme Beck à Bailleul.
- Le développement des circuits courts alimentaire en accompagnant un groupe de producteurs laitiers à développer la transformation comme les Crémiers du Nord à Renescure.
- Tourisme en Flandre : Mises en œuvre des 4 boucles cyclo-pédestres : sentiers de mémoires de l'OT cœur de Flandre.
- Le soutien au développement d'entreprises et d'associations valorisant les produits du terroir comme la Savonnerie des Flandres à Boeschepe, la brasserie Bellenaert à Bailleul et la transformation et la commercialisation de houblon local Hopstock à Hazebrouck.



3.3. La Flandre intérieure : fière de son identité et soucieuse de son cadre de vie

3.3.1. La gestion des ordures ménagères

a) *Gestion, enlèvement et traitement des ordures ménagères*

La CCFI est compétente en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets assimilés. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes de Flandre intérieure adhère au SM SIROM Flandre Nord pour le compte de 23 communes (25 600 habitants), au SMICTOM des Flandres pour le compte de 22 communes (69 825 habitants). Elle exerce directement la compétence pour le compte de 5 communes (8 208 habitants).

La crise sanitaire a quelque peu impacté le fonctionnement des déchèteries, ainsi que la valorisation des déchets recyclables, liée la fermeture temporaire des centres de tri. 🌪️

b) *Le ramassage*

Le ramassage se fait soit en apport volontaire (déchèteries, colonnes à verre, bennes à déchets verts...) ou en porte à porte (ramassage des ordures ménagères, encombrants...).

En 2019 *, sur l'ensemble de la CCFI, il a été collecté 76 704 tonnes de déchets. Ce chiffre est en progression de 0,1% par rapport à 2018. En moyenne en 2019, ce sont donc 745,8 kg par habitant qui sont collectés et traités.

**Les données proviennent de la dernière année connue par le bilan annuel des syndicats soit l'année 2018, il y a toujours un an de décalage*

c) *La collecte des ordures ménagères*

La collecte des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) représente 27 544 tonnes de déchets, soit 264 kg par habitant. La collecte des déchets recyclables représente 5 026 tonnes de déchets à valoriser, soit 48 kg par habitant. Les deux syndicats offrent également la possibilité d'un ramassage des encombrants à la demande.

d) La déchèterie

Sur le territoire de la CCFI, 7 déchèteries sont ouvertes aux habitants. La situation sanitaire a perturbé le fonctionnement des déchèteries. Ces dernières ont été fermées quelques semaines. La réouverture de ces déchèteries s'est faite de façon progressive et selon un protocole sanitaire strict.

En 2019, 33 647 tonnes de déchets ont été collectées au sein des déchèteries du territoire d'intervention des 2 syndicats et des communes de la CCFI qui fonctionnent en régie, soit 323 kg par habitant.

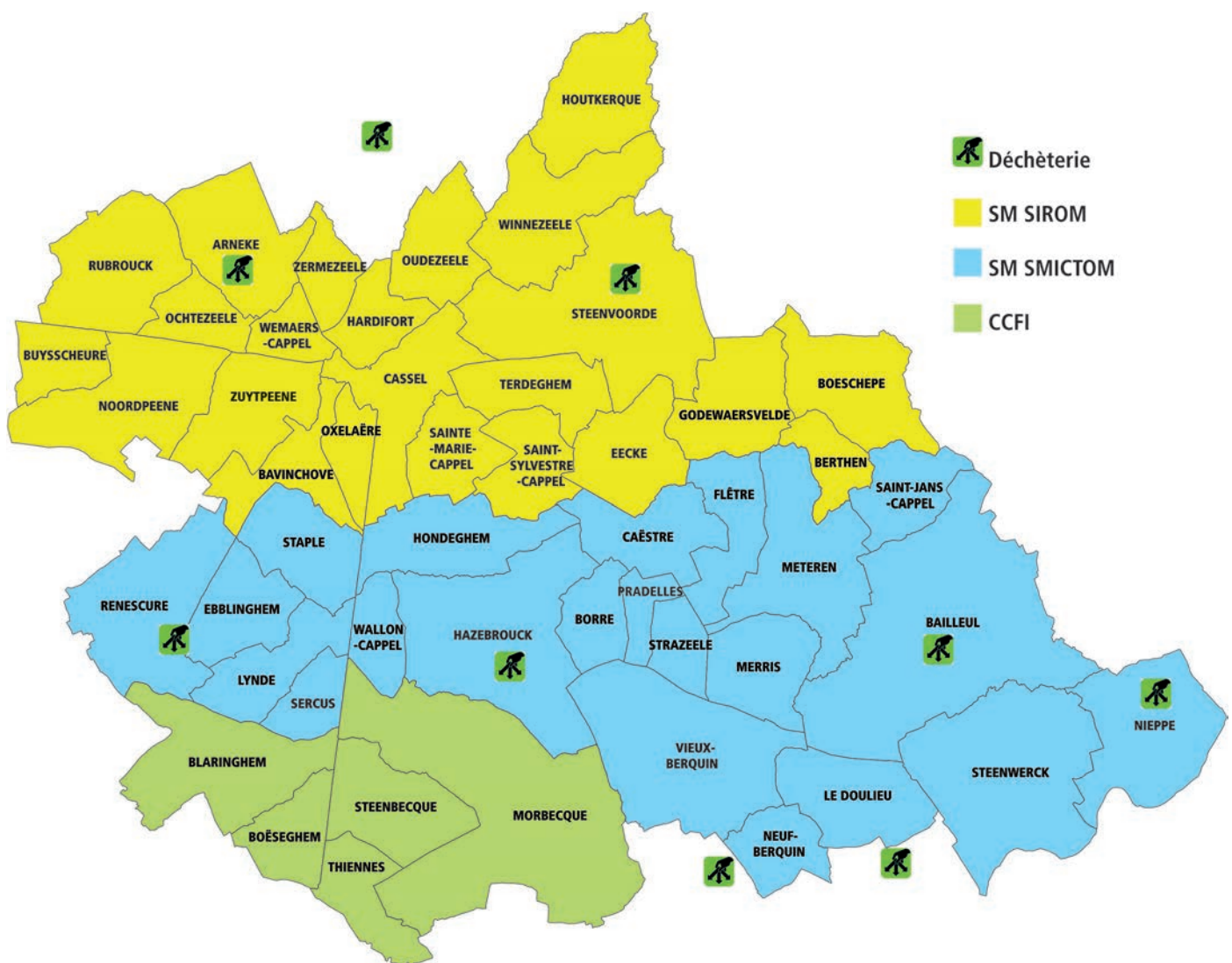
Les déchets les plus collectés sont les déchets verts 33%, les gravats 28%, les encombrants 18% et le bois 9%.

e) Les coûts de service et son financement

En 2019, la Communauté de communes de Flandre intérieure a consacré plus de 12,5 millions d'euros pour le ramassage, le traitement ou la valorisation des ordures ménagères, le fonctionnement des déchèteries et l'étude de gestion des déchets soit un coût moyen de 121 euros par habitant.

C'est le premier poste de dépenses en fonctionnement (en dehors des attributions de compensations). Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La CCFI a adopté le principe d'instauration de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) collectée en bacs par délibération 2019/034 en date du 2 avril 2019. Les réflexions se poursuivent pour passer sur une redevance incitative à partir du 1er janvier 2023 avec un période de test en 2022. Ce nouveau mode de gestion permettra de meilleures conditions de travail pour les ripeurs, une facture plus juste pour l'usager, une diminution des tonnages de déchets et donc un impact environnemental plus faible ainsi qu'une facturation sur les volumes réellement collectés.



3.3.2. La préservation et restauration du patrimoine naturel et bâti

a) *L'entretien et la plantation de haies et d'arbres*

La Communauté de communes de Flandre intérieure est engagée dans une politique volontariste de préservation et de restauration du patrimoine bocager. Plusieurs dispositifs encouragent la plantation et l'entretien de haies et d'arbres.

La crise sanitaire a profondément marqué l'année 2020.

Elle a impacté l'exercice des compétences de l'intercommunalité et l'activité des entreprises et des structures qui œuvrent dans le champ de l'environnement. Celles-ci ont su toutefois adapter progressivement leurs activités conformément aux règles et préconisations sanitaires gouvernementales.

Les dispositifs d'aide à l'entretien des haies et à la plantation de haies bocagères

Sur la saison hivernale 2019/2020, 402 332 mètres linéaires ont été entretenus chez 324 exploitants agricoles.

L'année 2020 a été la période de renouvellement de l'ensemble des conventions de mise à disposition des terrains liant l'exploitant et la CCFI, pour une durée de 5 ans. La collectivité a également procédé au renouvellement des marchés d'entretien. Quatre entreprises du territoire interviennent ainsi chez les exploitants.

En outre, la CCFI a soutenu financièrement l'entretien de 53 600 mètres linéaires chez 140 particuliers du territoire.

Enfin, le dispositif d'aide à la plantation a permis :

- la plantation par 17 communes de 1 792 mètres linéaires de haies et 166 arbres fruitiers,
- la plantation par 2 agriculteurs de 380 mètres linéaires de haies bocagères.

Ces dispositifs d'aide auprès des agriculteurs et des communes par la CCFI sont soutenus financièrement par le Département du Nord.

L'opération « Plantons le décor »

Cette opération régionale a permis à l'échelle de la Flandre intérieure sur la saison 2019/2020, l'achat groupé de 1 793 plants, 114 fruitiers et 70 sachets de graines ou de bulbes par 64 particuliers.

Orme Activités, partenaire

Orme Activités est une association Atelier Chantier Insertion, reconnue d'utilité publique qui a pour vocation d'accompagner des demandeurs d'emploi en difficultés sociales afin de les remobiliser à l'emploi. Parmi ses projets, Orme Activités et la Communauté de communes de Flandre intérieure sont partenaires pour œuvrer sur des supports d'activités environnementaux au sein des 50 communes qui la composent. Les communes mettent à disposition des terrains permettant à l'association d'effectuer des chantiers d'entretien d'espaces verts.

En 2020, après un rythme fortement ralenti, une reprise progressive des chantiers a été possible, à compter de mai 2020, dans le respect des recommandations sanitaires.

Le partenariat annuel a permis la réalisation de 438 jours d'intervention dans les communes.

b) *La réhabilitation des mares*

La CCFI compte près de 3000 mares. Ces réservoirs d'eau façonnés par l'homme nécessitent un curage régulier, (plus ou moins tous les 20 ans) de façon à garder leurs fonctionnalités hydraulique et écologique.

En 2020, 5 mares ont été curées et 5 mares ont été créées. L'année 2020 a également été la période de renouvellement des marchés de réhabilitation/création des mares.

c) L'eco-pâturage

Le dispositif éco-pâturage est une démarche engagée par la CCFI en 2017. Elle vise une gestion plus écologique des espaces verts publics communaux. Le principe est de réunir 3 acteurs autour d'un projet de réimplantation de pâturage en cœur de village. La démarche partait du constat qu'il existait des espaces verts délaissés alors que certains éleveurs avaient du mal à trouver des pâturages. La commune met à disposition un terrain doté d'un point d'eau, l'éleveur y met une partie de son cheptel et la CCFI se charge de clôturer ce terrain. En 2020, les communes de Renescure et Nieppe se sont lancées dans la démarche.



d) La connaissance de la biodiversité dans des carnets

Des inventaires complémentaires ont été réalisés par le Groupe Ornithologique et Naturaliste et le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour mettre à jour les données faune et flore. Le rendu numérique est attendu pour fin 2021.

e) Animations de sensibilisation à l'environnement

Le programme des animations nature a été très perturbé avec la situation sanitaire, les annulations et jauge réduite ont été très nombreuses. Néanmoins, les 50 animations prévues avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul ont pu être réalisées. Beaucoup ont été proposés aux centres de loisirs l'été, période où les restrictions sanitaires ont été assouplies. La seule animation conséquente maintenue fut la clôture du projet Tous Eco-Citoyens qui eut lieu le 8 mars 2020 aux Près du Hem à Armentières. Des conférences sur le projet ont eu lieu le matin et des activités grand-public l'après-midi. La CCFI a tenu un stand de pressage de jus de pomme et un stand d'activité manuel pour les enfants.

Concernant les animations du Conservatoire des Espaces Naturels, seule 3 animations ont pu être maintenues à Bailleul, Steenwerck et Sainte-Marie-Cappel..

f) Séjours découverte nature

Avec la situation sanitaire, l'ensemble des subventions pour les séjours découvertes des écoles ont dû être annulés pour l'année 2020.

J'entretiens mes fruitiers, mon verger

Formation à la taille de fruitiers

SAMEDI 8 FÉVRIER A SAINTE-MARIE-CAPPEL DE 9H30 A 11H30	SAMEDI 22 FÉVRIER A STEENWERCK DE 9H30 A 11H30
SAMEDI 14 MARS A HARDOFORT DE 9H A 12H	

Formation à la greffe de fruitiers

DIMANCHE 22 MARS
A ARNEKE
DE 15H30 A 16H30

DANS LE CADRE DU «PROJ. AIX PLANSI» DE L'ASSOCIATION LES JARDINS DU CYGNE

NOMBRE DE PLACE LIMITÉ
LA PARTICIPATION EST GRATUITE AVEC INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(LES LIEUX DE RENDEZ-VOUS SERONT COMMUNIQUÉS A L'INSCRIPTION)

interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
TECI

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA GESTION DE VOS VERGERS,
RETROUVEZ LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES VERGERS PROPOSÉ
PAR LES PARTENAIRES DU PROJET «TOUS ECO-CITOYENS» +
PLUS D'INFORMATION SUR TOUS ECO-CITOYENS OVER-BLOG.COM

CONTACT
03 74 64 00 70
ENVIRONNEMENT@CC-FLANDREINTERIEURE.FR

3.3.3. La transition énergétique



a) Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan-climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

Le projet de PCAET a été arrêté par le Conseil communautaire du 2 février 2020 puis transmis aux autorités compétentes pour avis :

- par courrier le 23 mars 2020,
- sur la plateforme nationale le 16 avril 2020.

Avec la crise sanitaire l'ordonnance du 25 mars 2020 a suspendu les délais d'instruction des procédures, du 12 mars 2020 jusqu'au 24 juin 2020.

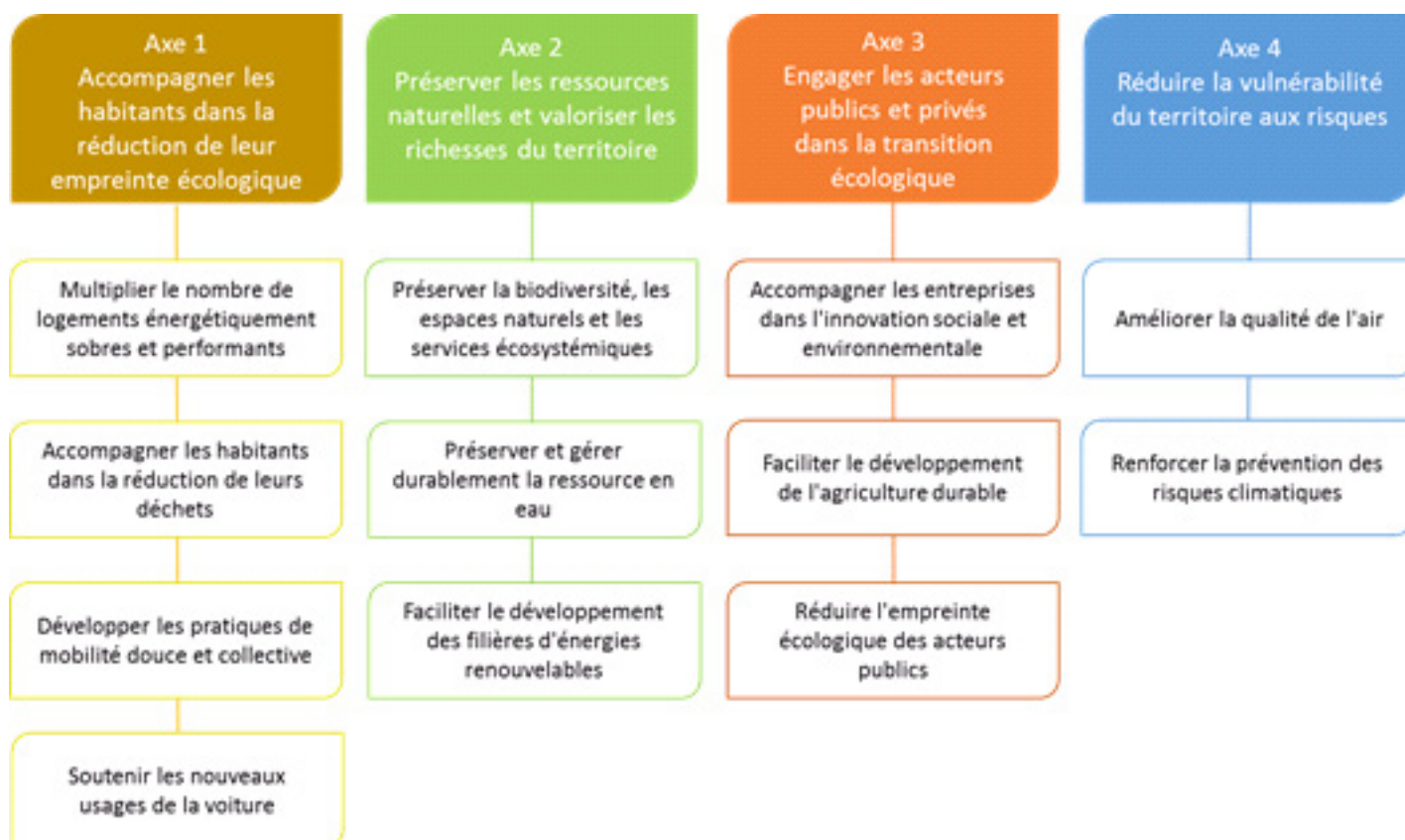
La CCFI a obtenu :

- l'avis favorable du Président de Région, daté du 2 juillet 2020
- l'avis favorable du Préfet de Région, daté du 22 septembre 2020
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) daté du 22 septembre 2020.

Objectifs chiffrés

	2012	2030	2050
Production d'énergie renouvelable	5.6%	10% des besoins énergétiques du territoire couverts par la production d'énergie	46%
Consommation d'énergie	2 994 GWh	-21% par rapport à 2012 soit 2 365 GWh	-53%
Emissions de gaz à effet de serre	859 000 téq CO2	-24% par rapport à 2012 soit 652 840 téq CO2	-59%
+ augmentation du potentiel de séquestration carbone du territoire + Réduction des émissions de polluants atmosphériques			

Axes et orientations stratégiques du PCAET de la CCFI



d) Actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables

• La conversion des véhicules de service de la CCFI

En 2020, la CCFI a engagé la conversion de 14 véhicules essence au bioéthanol. Ce carburant alternatif présente des atouts : réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, économies financières. Sans toutefois oublier les réflexions autour de la réduction de l'usage de la voiture, cette démarche s'inscrit dans une volonté de rendre exemplaire la collectivité.

Pour rappel, les 3 véhicules électriques que possède la CCFI ont permis depuis leur acquisition fin 2018 de réduire de 3 tonnes équivalent CO₂, les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. *



• Installation de panneaux solaires thermiques sur les équipements communautaires

Grace à son adhésion au CD2E, la CCFI a pu bénéficier fin 2019 d'une étude d'opportunité pour l'implantation de panneaux solaires thermiques sur 2 équipements communautaires : le multiaccueil de Méteren et la piscine Aquabelle de Bailleul. Les résultats ont montré qu'au regard des faibles besoins de chaleur sur le multiaccueil, la pose de panneaux solaires thermiques n'était pas pertinente.

Par contre, sur la piscine de Bailleul, l'étude a révélé que la pose de panneaux solaires thermiques permettrait de couvrir les besoins de chaleur des sanitaires et 40% des besoins du bassin, avec le soutien financier de l'ADEME. Une étude complémentaire doit permettre de vérifier la possibilité du bâtiment d'accueillir ses panneaux.



3.3.4. Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations : GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes de Flandre intérieure est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

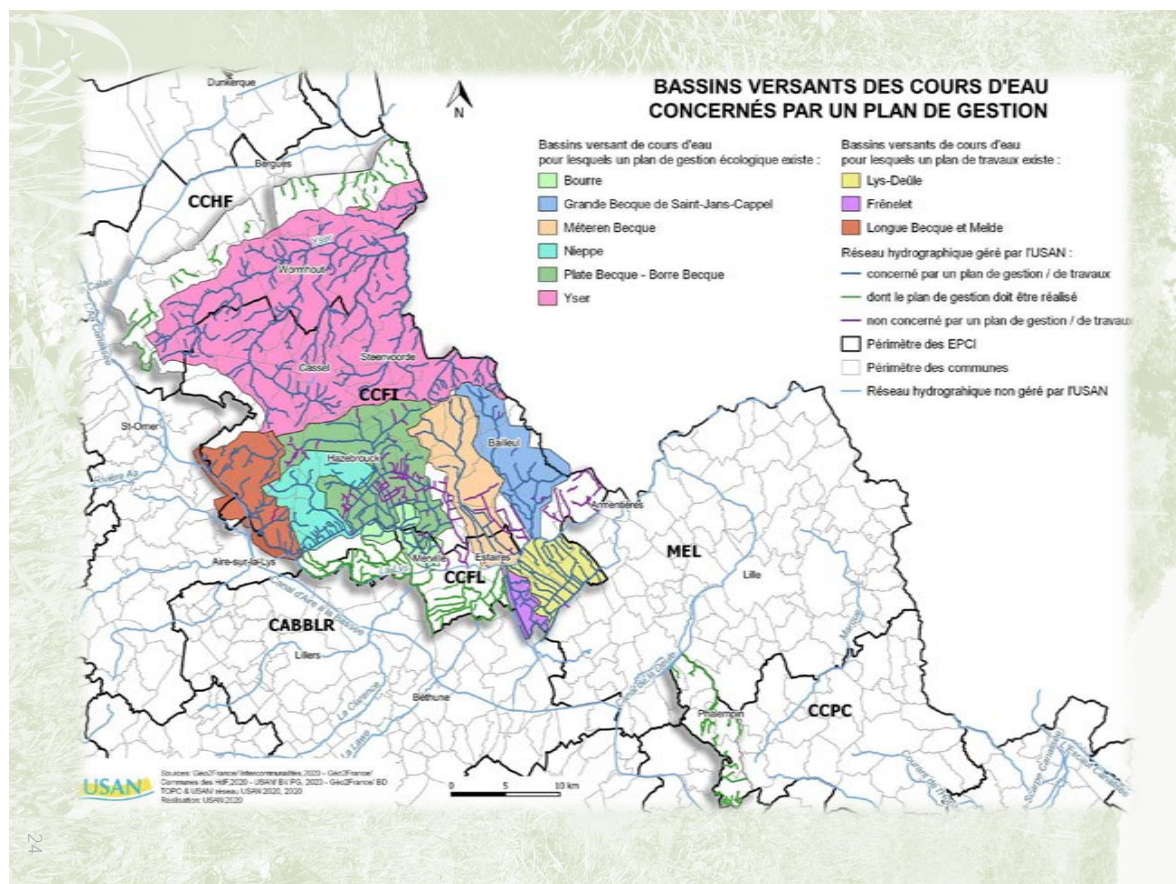
Cette compétence est transférée à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN), qui assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques (SAGE).

1 040 kilomètres de cours d'eau sont gérés par l'USAN sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

a) La gestion des milieux aquatiques

L'USAN assure l'entretien des cours d'eau non domaniaux en lieu et place des riverains. Au travers des plans de gestion, des travaux d'entretien et de restauration écologique sont réalisés afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le linéaire retenu pour les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau au titre des plans de gestion pluriannuel est de 764 kilomètres.



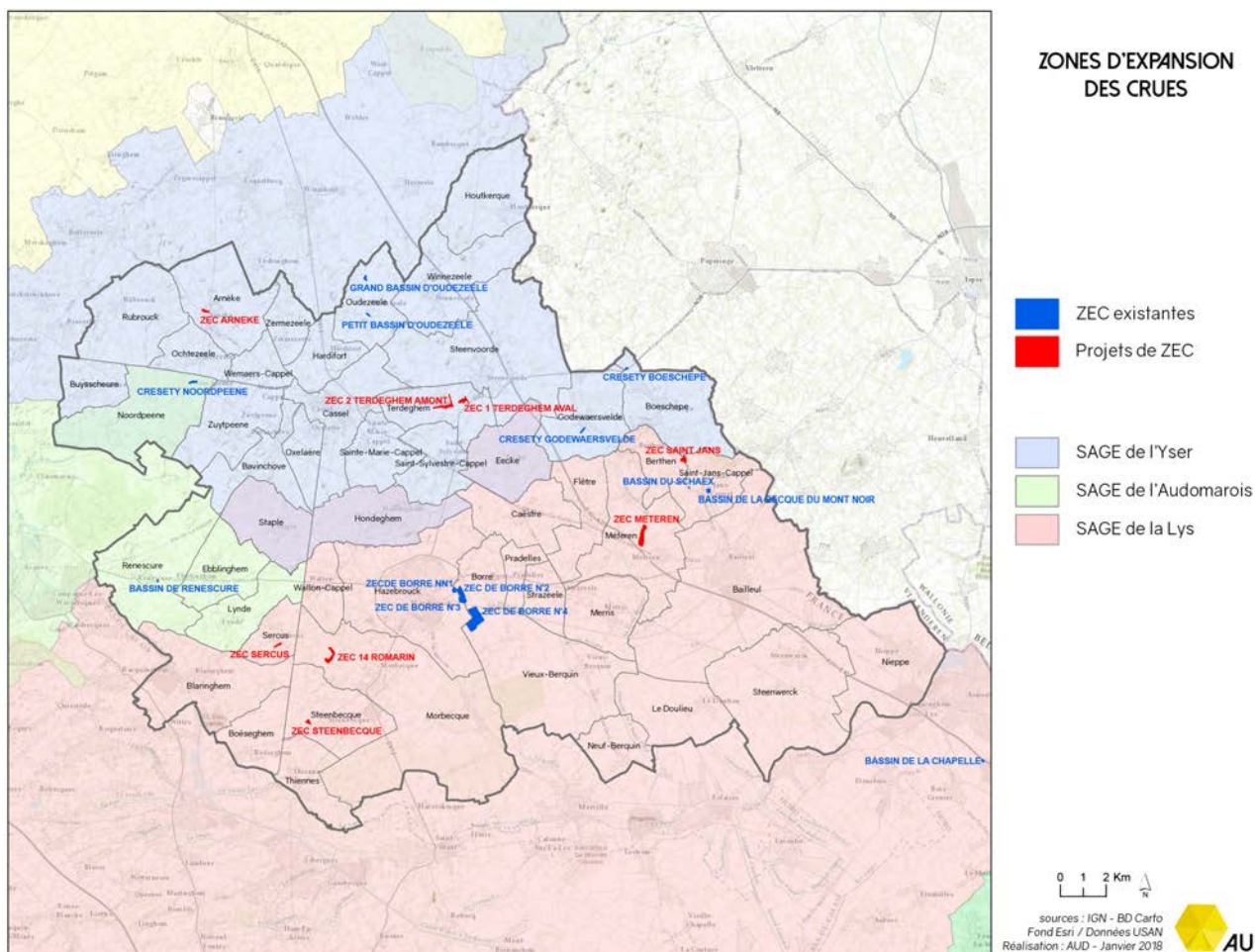
b) La prévention des inondations

La lutte contre les inondations constitue le cœur de métiers de l'USAN et la réduction du risque passe par la mise en place de différentes techniques : la création de **Zone d'Expansion de Crues**, le faucardement et l'enlèvement des embâcles, les aménagements d'hydraulique douce (fascines, haies, boudins de coco, etc.), les dispositifs de protection rapprochée, etc.

Zoom sur les ouvrages hydrauliques structurants

Sur le territoire de la CCFI, l'USAN assure la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation de 8 zones d'expansion de crues (ZEC) :

1. ZECs de Terdeghem/Steenvoorde
2. ZEC de la Levrette à Saint Jans Cappel
3. ZEC de Steenbecque
4. ZEC de Sercus
5. ZEC du Romarin à Morbecque
6. ZEC des 4 fils Aymon à Méteren
7. ZEC d'Arneke



c) **Financement de la compétence**

La participation financière de la CCFI pour la compétence GEMAPI s'élève à 1 381 200€ pour l'année 2020 reversé à l'USAN. Ce service est financé par la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

d) **Projet INTERREG LYSE**

L'USAN est le chef de file du projet européen LYSE (2015) qui a pour objectif la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de la Lys et de l'Yser. Le projet prévoit la mise en place d'actions de lutte contre les inondations. La CCFI est partenaire active de ce projet et porte la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant de Steenvoorde.

Cette étude innovante officiellement démarré en avril 2019, s'est poursuivie en 2020, avec la réalisation :

- Phase 1 : diagnostic du fonctionnement hydraulique et de l'état de la qualité physico-chimique des milieux récepteurs du bassin versant d'apport de Steenvoorde
- Phase 2 : étude hydrologique, hydraulique et d'évaluation de la qualité de l'eau du bassin versant d'apport de Steenvoorde.

3.4. La Flandre intérieure : au coeur du parcours de vie de ses habitants



3.4.1. Le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H)

Depuis sa création en 2014, la CCFI dispose dans son bloc de compétence obligatoire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Prescrit le 30 septembre 2014, ce document s'est présenté comme un défi politique et technique. Il a fallu passer à un projet unique qui recouvre le territoire de la CCFI qui précédemment était constitué d'un PLUi couvrant 6 communes, d'une trentaine de PLU en vigueur, d'une dizaine de POS et des quelques communes en carte communale ou au règlement national d'urbanisme.

Co-construit avec l'ensemble des 50 communes, le PLUI-H avait et a une ambition partagée pour tout le territoire.

Après ce lancement en 2014, l'année 2015 a été celle des diagnostics ; l'année 2016, celle de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) ; l'année 2016, a recueilli un avis favorable des 50 conseils municipaux ; 2017, fut l'année de la définition des projets à travers l'écriture des 126 orientations d'aménagement qui maillent la démarche de projet prônée par notre PLUI-H ; et 2018, l'année la plus importante dans l'élaboration de ce document avec l'organisation d'ateliers, plénières et réunions publiques qui avaient pour but de définir les zonages et ajuster les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. Après 5 années d'élaboration, le conseil communautaire de la CCFI a arrêté le projet du PLUI-H le 05 novembre 2018 par délibération et tirant ainsi le bilan de la concertation.

Suite à cet arrêt projet, la CCFI a recueilli l'avis des 50 conseils municipaux qui se sont déroulés entre décembre 2018 et février 2019. Le 04 mars 2019, le Conseil communautaire a arrêté de nouveau le projet du PLUI-H tirant le bilan des avis rendus par les conseillers municipaux de la CCFI et sur la saisine du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

L'année 2019 a ensuite été consacrée à la concertation, phase importante ayant amené à certaines modifications du projet de PLUI-H : Consultation des personnes publiques associées (plus d'une quarantaine de PPA : Etat, Région...), nouveaux échanges avec les communes, et enfin enquête publique (plus de 1100 contributions). Des modifications ont également été apportées suite à l'approbation du SCOT de Flandre et Lys fin 2019, puisque dans la hiérarchie des normes, le PLUI-H doit être compatible avec le SCOT.

Au terme de cette longue procédure et d'un important travail collectif, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat, a été adopté par délibération du Conseil Communautaire le 27 janvier 2020, à une très large majorité (89.8%). Sur la base de cette feuille de route, une nouvelle page s'ouvre désormais pour construire l'avenir et concrétiser les projets !

3.4.2. Urbanisme opérationnel

Eléments de synthèse 2019 :

Le développement et l'attractivité du territoire se composent de plusieurs secteurs d'activités dont les enjeux nécessitent d'être appréhendés de manière systémique.

Au titre de sa compétence « développement économique », la CCFI aménage et développe une offre de zones d'activités communautaires. Le PLUI-H a mis en évidence une pénurie d'offre foncière à vocation économique. Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H, la CCFI propose d'aménager une nouvelle offre de foncier économique représentant 120 à 150 hectares identifiée à travers les Orientation d'Aménagement Prioritaires (OAP). Le choix des périmètres des OAP économiques est le résultat de l'étude parcours résidentiel, lancée début 2018 qui a mis en avant une stratégie répondant aux besoins d'accueil des entreprises endogènes et exogènes.

L'approbation du PLUI-H en janvier 2020 et la création du service « urbanisme opérationnel et conduite de projet » conforte l'ambition de l'intercommunalité de mettre en œuvre la stratégie foncière et d'aménagement identifiée dans son document d'urbanisme en accompagnant les projets privés et publics pour un urbanisme plus innovant et durable. Afin de répondre à ces enjeux en 2020, la CCFI s'est dotée d'un accord cadre pour des missions de conseil, d'assistance et de suivi de la qualité urbaine et environnementale des projets. Ce marché permet la réalisation d'études pré-opérationnelles qui définissent de manière exhaustive et concertée les projets communaux et intercommunaux et permet d'identifier les engagements financiers de ces derniers.

a) Le projet du parc d'activité d'Arnèke – PA route de Bourbourg.

L'identification de la zone d'activité route de Bourbourg répond aux besoins de créer une offre nouvelle en foncier d'activités, anticipant les demandes des entreprises déjà implantées sur le territoire et permettant également d'attirer les entreprises exogènes. Elle permettra également de repenser les déplacements dans le centre de la commune confronté aujourd'hui aux conflits d'usages. Identifier à ce titre dans le PLUI-H au travers d'une OAP, elle a vocation à accueillir des activités artisanales.

Les acquisitions foncières débutées en 2015 ayant été finalisées dès 2019. La CCFI est propriétaire de 4 hectares.

L'année 2020 aura permis de travailler sur le cahier des charges des études pré-opérationnelles et environnementales indispensable au montage des projets.

L'année 2021 sera l'année de la mise en œuvre de ces études via une étude de pré-figuration réalisée par l'AGUR puis une étude pré-opérationnelle réalisée par un groupement de bureaux d'étude issus de l'accord cadre.

b) Le projet du parc d'activité de Nieppe – PA Porte des Flandres Nord et Sud

L'identification de la zone d'activité de la porte des Flandres Nord et Sud intervient également pour faire face à la pénurie de foncier économique sur le territoire, mais également pour requalifier la zone d'activité existante. À ce titre, elle répond à un double enjeu. Le développement et la requalification économique en entrée de territoire.

Les acquisitions foncières ont été lancées durant le dernier trimestre 2018 par le biais d'un conventionnement avec la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural (SAFER). Elles ont été poursuivies lors de cette année sur les périmètres des Z.A Porte des Flandres Nord et Porte des Flandres Sud.

Parallèlement à la poursuite des négociations foncières, les premières études d'aménagement sur le périmètre de la ZA Porte des Flandres Nord ont été enclenchées au côté de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure puis par la mise en œuvre des études pré-opérationnelles qui permettront de définir les enjeux de la requalification et du développement de la zone d'activité de la porte des Flandres qui reste à être identifier. L'année 2021 sera l'année de la mise en œuvre de ces études via une étude d'aménagement réalisée par le groupement de bureaux d'étude afin d'identifier les enjeux et les investissements nécessaires au projet.

c) Le projet du parc d'activité de Steenvoorde – PA du Pays des Géants

Le projet de la ZA du pays des géants impactant une zone humide d'une surface de 3.99 ha, la collectivité a créé une mesure compensatoire d'une superficie de 6.3 hectares fixée par arrêté préfectoral le 23 février 2018. À ce titre, en 2019, le Conservatoire des Espaces Naturels est intervenu pour spécifier les mesures d'aménagement, de gestion et de suivis de la notice réalisé par le bureau d'étude Verdi. Cette nouvelle notice vise à ajuster le programme d'actions prévues en fonction des nouvelles observations sur le site de compensation : relevés pédologiques, détection de source et inventaire faune flore.

L'Établissement Public Foncier, propriétaire d'une partie de la mesure compensatoire a lancé la première phase de

travaux prévue sur ces parcelles.

L'année 2020 a permis la finalisation des travaux de l'EPF sur le site et la cession à la CCFI des parcelles.

Le planning opérationnel de la mesure compensatoire a dû être ajusté en fonction de la période COVID. Néanmoins, les travaux de réalisation de la mesure compensatoire débuteront sur l'année 2021.

d) Le projet du parc d'activité de Wallon-Cappel – PA route Nationale.

L'identification de la zone d'activité route Nationale répond au même titre que les zones d'activité de Arnèke, Nieppe ou Steenvoorde, au besoin de créer une offre nouvelle en foncier d'activités. La zone d'activité planifiée sur la commune de Wallon-Cappel intervient également en desserrement de l'offre économique proposée que la commune d'Hazebrouck. Identifier dans le PLUI-H au travers d'une OAP, elle a vocation à accueillir des activités artisanales.

L'année 2020 aura permis de travailler au cahier des charges des études pré-opérationnelles. L'année 2021 sera l'année de la mise en œuvre de ces études via une étude d'aménagement réalisée par le groupement de bureaux d'étude de l'accord cadre.

Foncier :

La maîtrise et l'aménagement du foncier sont le point de départ des projets. L'Etablissement Public Foncier acquiert, dans le tissu urbain, des terrains complexes à mobiliser (démolition, dépollution...) et qui ne pourraient l'être sans l'initiative privée en raison des coûts de remise en état nécessaires à l'aménagement du site.

L'année 2020 a ainsi permis de mettre en œuvre le partenariat EPF via l'écriture du nouveau Plan Partenarial d'investissement 2020 -2024. Ce dernier redéfinit les modalités d'interventions de l'établissement, la gouvernance et le suivi des conventions liant l'EPF à la CCFI ou aux communes.

Le service urbanisme opérationnel accompagne les communes dans le montage opérationnel des nouvelles conventions EPF mais également en ingénierie sur les procédures d'acquisitions foncières (préemption, expropriation...) et de cessions foncières (cession avec charge...).

L'année 2021 permettra de finaliser des conventions EPF qui arrivent à échéance (Blaringhem, Neuf Berquin...) mais également d'identifier les axes de la stratégie foncière de l'intercommunalité afin d'engager les prochaines acquisitions foncières via notamment de nouvelles conventions avec l'EPF.

3.4.3. L'aide à l'accession à la propriété

Contexte :

Les travaux relatifs au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ont mis en évidence des éléments structurels impactant la structure démographique du territoire. Malgré un solde migratoire positif confirmant l'attractivité démographique du territoire, le solde naturel est négatif avec une tendance constante à la baisse de la part des moins de 30 ans.

Face à ces constats, la CCFI a mis en place depuis le 12 juillet 2017 une aide à la primo-accession à destination des jeunes actifs du territoire, sur les logements anciens et les logement collectifs ou individuels groupés en centre bourg. Ce dispositif est destiné à favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages modestes en leur attribuant une aide financière pour favoriser leur projet d'installation durable sur le territoire intercommunal.

Ce bilan a pour objectif d'apporter des premières données chiffrées de ce dispositif d'aide depuis sa création.

Rappel des critères d'attribution de l'aide :

Critères concernant le ménage :

- Il doit s'installer dans le bien au titre de résidence principale au maximum 1 an après la signature de l'acte de vente et il doit y rester pour une durée minimale de 5 ans.
- Il doit être primo accédant (une personne ou un couple est considéré comme étant primo-accédant s'il réalise son premier achat immobilier ou s'il n'a pas été propriétaire d'une résidence principale durant les deux dernières années précédentes. Il est obligatoire pour un ménage que les deux conjoints respectent cette mesure).

- Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 29 ans révolus à la date de l'acquisition. Si c'est un couple, l'un des membres doit être âgé de moins de 29 ans révolus.
- Les ressources (relevé d'imposition de l'année n-2) doivent être inférieures aux plafonds de revenus du PTZ (cf. tableau ci-dessous)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B1 (Bailleul et Nieppe)	Zone B2 (Méteren, Hazebrouck, Saint-Jans-Cappel et Steenwerck)	Zone C (autres communes de la CCFI)
1	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	87 000 €	78 300 €	69 600 €
À partir de 8	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Critères concernant le logement acquis :

- Le prix d'acquisition du logement doit être inférieur à 175 000 euros (hors frais annexes)
- La typologie du bien : les logements éligibles sont les logements du parc existant, les constructions neuves de logements collectifs ou individuels groupés.
Les logements individuels en lot libres, en procédure de lotissement ou ZAC ne sont pas financés
- Si le logement a une étiquette énergétique en E, F, G, ou sans étiquette car trop ancien, le ou les bénéficiaires doivent avoir un rendez-vous avec l'Espace Info Energie du Pays Cœur de Flandre

Critères concernant l'emprunt bancaire :

- Apport personnel inférieur ou égal à 15%
- Taux d'endettement inférieur à 33%. Ce critère est une norme bancaire fixée au niveau national.

Financement de l'aide :

Le montant varie en fonction de la localisation et de la typologie du bien. (cf. tableau)

Lieu d'implantation	Centre bourg Quartier prioritaire de la ville Proximité gae Secteur ABF (Architecte des Bâtiment de France)	Autre zone
Typologie du logement		
Individuel existant	5 000 €	4 000 €
Collectif existant	5 500 €	
Construction collectif ou individuel groupé	5 000 €	

Bilan du dispositif d'aide en 2020

- 55 dossiers déposés.

46 ménages ont bénéficié de l'aide (106 personnes)

9 dossiers refusés. Principales causes des refus : l'apport personnel supérieur à 15%, le taux d'endettement supérieur à 33%.

- Montant des aides accordées (total 2020 : 209 500 €) :

- o 21 dossiers à 4 000 euros
- o 24 dossiers à 5 000 euros
- o 1 dossier à 5 500 euros

- Communes concernées par l'aide : 20 communes tous dossiers confondus

- o HAZEBROUCK : 19 dossiers
- o BAILLEUL : 4 dossiers
- o BUYSSCHEURE / CAESTRE / OUDEZEELE / STEENWERCK / STRAZEELE : 2 dossiers chacune
- o BERTHEN / CASSEL / EBBLINGHEM / FLETRE / HARDIFORT / HONDEGHEM / HOUTKERQUE / MORBECQUE / NOORDPEENE / OXELAERE / ST JANS CAPPEL / STE MARIE CAPPEL / VIEUX BERQUIN : 1 dossier chacune

- Profil des ménages :

Une majorité de couples sans enfant et de personnes seules

Age des bénéficiaires : entre 21 et 35 ans (personne en couple avec une personne de moins de 29 ans)

Revenu fiscal de référence moyen des ménages concernés par l'aide en 2020 : 20 992 euros

- o Revenu fiscal le plus élevé : 36152 euros
- o Revenu fiscal le plus faible : 6 353 euros

- Caractéristiques des logements :

Prix d'achat moyen : 126 213 euros

- o Prix le plus élevé : 175 000 euros
- o Prix le plus faible : 57 000 euros

Des demandes globalement concernant des logements individuels en périphérie, en centre bourg ou proche d'une gare.

Des logements majoritairement énergivores. 40 logements dits « énergivores » sur les 55 dossiers déposés (17 logements sans étiquettes, 20 logements en étiquette E, 2 logements en étiquette F et 1 logement en étiquette G)

- Rendez-vous Espace-Info-Energie Flandre Lys :

39 dossiers d'aide (sur les 55 déposés) concernés par l'obligation de rdv avec l'Espace Info Energie.

En bref pour l'année 2020 :

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages primo-accédants du territoire, sous conditions

Nombre de dossiers déposés	Nombre de ménages ayant bénéficié de l'aide	Montant des aides CCFI (en €) *
55	46	209 500

* aide variant de 4000 à 5500 € par ménage

Profil type des bénéficiaires de l'aide primo :

- Des jeunes couples sans enfants et des personnes seules, âgés entre 21 et 35 ans
- Aux revenus modestes (revenu fiscal de référence moyen : 20 992 euros)

Caractéristiques des logements acquis :

Des logements individuels anciens en périphérie. Premiers dossiers de logements collectifs dans le parc existant

Prix d'achat moyen de 126213 euros

Les logements sont principalement économes (39 logements classés sans étiquette E, F ou G)

Une enquête de satisfaction a été réalisée concernant l'ensemble des ménages qui ont fait une demande d'aide. Les premiers retours de cette enquête montrent les effets bénéfiques du dispositif :

- Un niveau de satisfaction important des nouveaux habitants (94% des ménages satisfaits)
- Une aide « indirecte » aux travaux, principalement des travaux liés aux économies d'énergies et de rénovation énergétique du parc ancien (lié au fait que l'aide primo soit versée une fois le logement acquis) :
 - o 71 % des ménages ayant bénéficié de l'aide ont utilisé cette subvention pour participer au financement des travaux de rénovation de leur logement
 - o 32 % des ménages interrogés déclarent avoir réalisé + de 40 000 euros de travaux dans leur logement
 - o 10% des ménages déclarent avoir renouvelé leur ancien système de chauffage plus polluant pour une pompe à chaleur géothermique ou aérothermique
- Un lien étroit avec l'Espace-Info-Energie Flandre et Lys (tout dossier concernant un logement considéré comme économe doit faire l'objet d'un rendez-vous obligatoire avec l'EIE)

3.4.4. Participation de la CCFI au PIG Habiter Mieux piloté par le syndicat mixte Flandre et Lys

Depuis sa création en 2014, la CCFI participe financièrement aux subventions de travaux de rénovation énergétique de ses habitants via le PIG « Habiter Mieux » piloté par le Syndicat Mixte Flandre et Lys. Les publics cibles de ce programme sont :

- Les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes (selon les plafonds de l'ANAH),
- Les propriétaires occupants vivant dans un logement insalubre ou très dégradé
- Les propriétaires occupants en précarité énergétique,
- Les propriétaires occupants (personnes âgées, personnes en situation de handicap) vivant dans un logement nécessitant des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie,
- Dans une moindre mesure, les propriétaires bailleurs éligibles à l'ANAH.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place un 2^{ème} PIG Habiter Mieux en 2019, pour une durée de 5 ans. L'animation de cette deuxième opération a été confiée à INHARI avec les mêmes objectifs qualitatifs que pour le premier PIG

Bilan du PIG Habiter Mieux en 2019 et 2020 pour le territoire du Syndicat Mixte

Les objectifs quantitatifs pour l'ensemble du syndicat mixte : 130 logements à réhabiliter par an.

En 2019 et 2020, 189 dossiers PIG propriétaires occupants et 8 dossiers PIG propriétaires bailleurs ont été agréés par le service instructeur de l'ANAH.

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	Objectifs tranche ferme(2019-2020)	Dossiers agréés	Dossiers en attente d'agrément	Taux de réalisation (agréés + en attente d'agrément)
Insalubrité / Dégradation	20	4	1	25 %
Habiter Mieux	166	149	3	92 %
Autonomie	40	36	0	90 %
Total	226	189	4	85 %

Les subventions du SMPCF (1000 euros par dossier) sont entièrement financés par les deux collectivités qui adhère au Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre, la Communauté de Communes Flandre Intérieure et la Communauté de Communes Flandre Lys (enveloppe annuelle de près de 94 000 € pour la CCFI).

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS	Objectifs tranche ferme(2019-2020)	Dossiers agréés	Dossiers en attente d'agrément	Taux de réalisation (agréés + en attente d'agrément)
Insalubrité / Dégradation	4	7	3	250 %
Habiter Mieux	20	1	4	25 %
Total	24	8	7	62,5 %

Les objectifs fixés sont globalement atteints pour les propriétaires occupants (Economie d'énergie et Adaptation/handicap).

Les objectifs fixés ne sont pas atteints pour les propriétaires bailleurs Habiter Mieux. Les dossiers propriétaires bailleurs sont les plus complexes à monter et le PIG Habiter Mieux est un dispositif incitatif et non coercitif.

En conclusion :

Les objectifs sont globalement été atteints sur la période 2019-2020 mais restent plus difficiles à atteindre pour les propriétaires bailleurs.

3.4.5. L'instruction des dossiers d'urbanisme

Depuis 2014 et sa création, la Communauté de communes réalise des missions liées à l'instruction du droit du sol. En 2020, malgré une année marquée par le contexte sanitaire et les confinements, le service Urbanisme Réglementaire a battu son record de dossier traités (2563), soit une augmentation de 0,5% par rapport à 2019. Durant la crise sanitaire, le service n'a jamais cessé de fonctionner et s'est organisé pour continuer à traiter les dossiers et les demandes.

Les trois communes les plus peuplées de la CCFI (Hazerbrouck, Bailleul, Nieppe) représentent à elles-seules 39,8% des dossiers traités par le service.

Parmi le volume de dossiers traités, les déclarations préalables ont représenté 53% du volume total contre 24,4% pour les permis de construire.

Le service a organisé 7 permanences avec l'Architecte des Bâtiments de France pour un total de 84 rendez-vous. Au delà de ces chiffres, l'activité du service est également marquée par une multitude de rendez-vous, de sollicitation par mails et d'appels qui ont tous une réponse.

3.4.6. La jeunesse, l'enfance et le sport

a) La petite enfance

L'offre de service pour le territoire est variée : deux multi-accueils sur les communes de Méteren (l'Escale des Monts) et Steenvoorde (les Ptits Géants), un jardin d'enfants sur Hardifort (les Petits Poucets) et un Relais Petite Enfance itinérant sur l'ensemble du territoire.

L'Escale des Monts et Les Petits Géants accueillent des enfants de 3 mois à 4 ans, dans un cadre collectif, de façon régulière et/ou occasionnelle. La capacité d'accueil est de 40 enfants, établie selon un agrément modulé. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le jardin d'enfants les Petits Poucets accueille les enfants âgés de 2 à 6 ans, dans un cadre collectif, de façon régulière et/ou occasionnelle. La capacité d'accueil est de 12 enfants. La structure est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h durant la période scolaire. On les installera demain matin en arrivant avant que ça commence. La structure a fermé ses portes suite au confinement national en mars 2020 et n'a pas réouvert. Depuis octobre 2020, des travaux de réhabilitation sont en cours afin de créer un pôle Petite Enfance avec une antenne de Relais Petite Enfance et une micro-crèche.



Les enfants sont pris en charge par des personnes qualifiées : infirmière, puéricultrice, éducatrice spécialisée, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et animatrices petite enfance, assistantes maternelles, ATSEM...

La responsable et l'adjointe organisent, animent et coordonnent les structures au niveau matériel et éducatif en collaboration avec les éducatrices et les autres membres de l'équipe. La structure s'engage à respecter les enfants et les familles dans leur identité culturelle et leurs diversités sociales.

Le projet de l'équipe est de garantir le bien-être de l'enfant accueilli en l'accompagnant de façon bien-traitante et bienveillante dans son développement psychique et sensori-moteur. L'équipe éducative se réunit régulièrement et fait évoluer le projet au besoin.

Les structures répondent aux exigences du décret n° 2000-762 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'à l'agrément PMI.

La CCFI bénéficie d'une aide au financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les multi-accueils sont l'association de 2 modes de garde, la halte-garderie et la crèche. Ils proposent donc aux parents un éventail de possibilités pour répondre au mieux à leurs besoins et ainsi concilier la vie de famille et l'activité professionnelle. Il existe 4 types d'accueil :

- L'accueil régulier : l'enfant est inscrit dans la structure pour un temps donné par mois, qui est défini par contrat avec les parents. (Ex : 3 jours/semaine de 9 h à 17 h)
- L'accueil occasionnel : l'enfant préalablement inscrit peut bénéficier de la structure avec une réservation faite une semaine à l'avance en fonction des places disponibles.
- L'accueil d'urgence : l'enfant n'est pas inscrit dans la structure mais peut être accueilli pour aider une famille dans une situation difficile à un moment donné (hospitalisation d'un parent, maladie, décès, difficultés sociales...). Il sera appliqué le tarif moyen de l'année N-1.
- L'accueil d'éveil : il s'agit d'un projet individuel d'accueil établi entre les parents de l'enfant, la structure et le service de PMI du Conseil Départemental. Il est cofinancé par ce dernier et la famille.

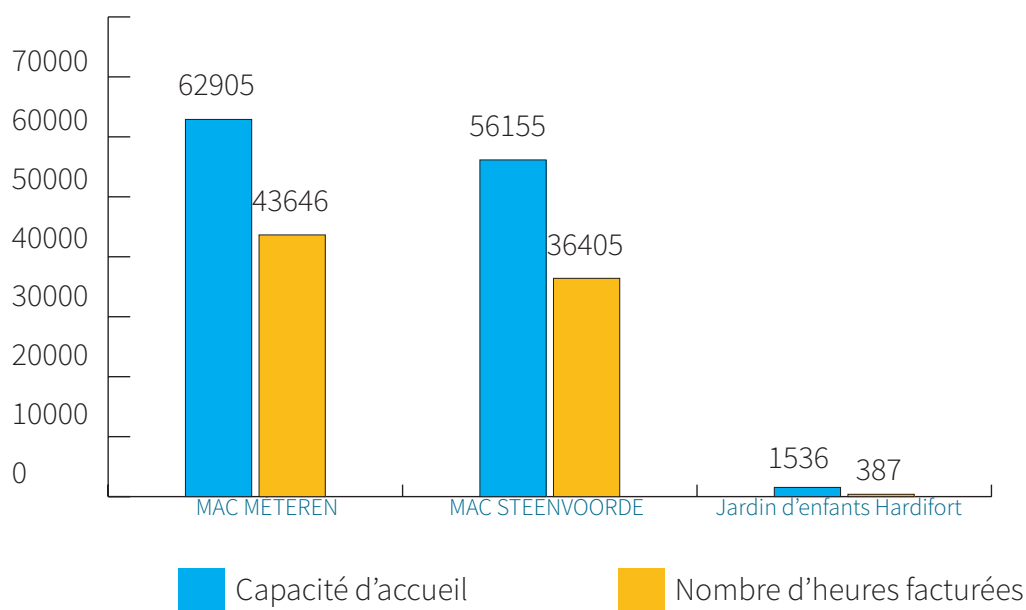
L'Escale des Monts (multi-accueil de Méteren) offre 35 places en crèche et 5 en halte-garderie. En 2020, le Multi-accueil a accueilli 75 enfants différents pour une équipe de 20 personnes (pour 16.75 ETP). Cet équipement a été ouvert sur une base prévue initialement de 227 jours en 2020.

🦠 Suite à la crise sanitaire, le multi-accueil a connu une fermeture du 16 mars au 11 mai 2020. Nous avons également été contraint d'annuler une journée pédagogique prévue comme chaque année en novembre. De ce fait, la structure a été réellement ouverte 195 jours sur l'année. Durant le confinement, l'ensemble de l'équipe a maintenu le lien avec les familles au travers d'activités thématiques envoyées régulièrement par mail. 39643,95 heures ont été réalisées et 43646,25 heures ont été facturées soit un taux d'occupation de 68.95%.

Le multi-accueil « les P'tits Géants » de Steenvoorde offre 25 places en crèche et 15 en halte-garderie. 82 enfants sont accueillis par une équipe de 16 personnes (pour 11.84 ETP). Cet équipement est ouvert 195 jours par an. Sa capacité d'accueil est de 56155 heures. 36403 heures enfant ont été facturées, ce qui représente un taux d'occupation de 65%.

Le jardin d'enfants « Les petits poucets » géré par la CCFI depuis le 1^{er} juillet 2019 offre 12 places. 6 enfants ont été accueillis par une équipe de 3 personnes (pour 1,04 ETP). Le jardin d'enfants est ouvert 32 jours pour l'année 2020. Sa capacité d'accueil est de 1536 heures. 387 heures enfants ont été facturées, soit un taux d'occupation de 25,20 %

🦠 Le confinement national imposé suite à la crise sanitaire touchant la France a entraîné la fermeture des structures intercommunales du 17/03/2020 au 11/05/2020. De plus, les recommandations gouvernementales nous ont parfois limité dans le nombre d'enfants maximum pouvant être accueillis. Une baisse de l'activité significative est à noter pour l'année 2020. Une réorganisation interne des structures a été pensée pour respecter les différentes recommandations ministérielles avec l'accueil par groupes d'enfants distincts.



b) Le Relais Petite Enfance

Les RPE (Relais Petite Enfance) sont des lieux d'information, d'animation et d'échange au service des parents, des professionnels de l'accueil individuel : assistants(es) maternel(le)s et gardes à domicile.

La CCFI a développé un réseau de RPE itinérants sur l'ensemble de son territoire, ainsi, la Flandre Intérieure est maillée de trois secteurs (Est, Ouest et Sud) divisés en 10 antennes :

- Secteur Sud avec les antennes Marais au lièvre, voie romaine représentant 2,90 ETP en 2020
- Secteur Ouest avec les antennes : Pays de Cassel, Pays des Géants et Houtland représentant 3 ETP en 2020
- Secteur Est avec les antennes : Parc du château, Monts de Flandre, Vie rurale et Vallée de la Lys représentant 4,50 ETP

Les animatrices relais petite enfance :

- Informent tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance :

- * En informant les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
- * En délivrant une information générale en matière de droit du travail et en orientant les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Elles sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent.
- * En éclairant des conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
- * En renseignant sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre,
- * En orientant les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.
- * En documentant les futurs professionnels de l'accueil individuel de l'exercice du métier.

- Offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :


- * En constituant un lieu d'échange et de rencontre ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- * En contribuant à la professionnalisation des professionnels, par le biais d'organismes de formations continues, la mise en place de temps collectifs, de réunions à thème, de conférences, de manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents.
- * En relevant l'offre et la demande d'accueil pour devenir un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

De plus, les RPE est une offre de service gratuite et neutre.


Les 12 animatrices RPE sont des professionnelles médico-sociales possédant des diplômes soit d'éducateur de jeunes enfants ou de conseiller en économie sociale et familiale.

En 2020, 849 assistants maternels sont en activités sur le territoire représentant près de 2922 places d'accueil individuel.

Voici quelques chiffres sur l'exercice 2020 :

- * 718 assistants maternels différents ont bénéficié du service RAM soit un taux de fréquentation de 85%
 - * 847 familles différentes ont bénéficié des services du RAM sur 1220 familles employant un assistant maternel soit un taux de fréquentation de 69%
 - * 14 490 contacts avec les familles ont eu lieu
 - * 55 439 contacts avec les professionnels de l'accueil individuel
 - * 216 ateliers d'éveil ont été organisés permettant la participation de 154 professionnels, 358 enfants et 37 parents.
 - * 81 assistant(e)s maternel(le)s sont parti(e)s en formation continue soit un taux dégressif de 26,36% entre 2019 et 2020.
-  Suite à la pandémie qui a débuté mi-mars 2020, le relais petite enfance a dû se réinventer et s'organiser différemment avec de nouveaux outils, de nouvelles actions pour garder le contact avec les usagers et améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant chez les professionnels de l'accueil individuel qui se sont sentis oubliés au début de la crise sanitaire par les services de l'état.

Rétrospective 2020 :

-  - Durant le premier confinement (mars et avril 2020), mise à jour des listes des professionnels de l'accueil individuel en exercice durant cette période pour les transmettre à la PMI et la préfecture pour accueillir les enfants de personnels prioritaires. Distribution de masques sous forme de drive pour les assistants maternels en activité à l'initiative de la CCFI.
- Envoi de bulletins d'information, de droits et de préconisations régulièrement auprès des familles et des professionnels de l'accueil individuel par courriel.
- Création d'un outil web pour pallier aux ateliers d'éveil avec des instructions, des idées de réalisation d'activités ainsi que des fiches pédagogiques auprès des professionnels de l'accueil individuel : le padlet relais petite enfance CCFI.
- Distribution de box avec matériel éducatif et fiche pratique pour les accompagner dans les activités à la maison.
- Visio de temps d'échange et de réalisation d'ateliers d'éveil en fin de journée pour les adultes en créant des outils pédagogiques, jeux.
- Permanences à distance par mail, téléphone et parfois par visio pour accompagner, conseiller, soutenir les usagers en

cette période compliquée.

- Les RDV ont repris courant mi-juin au siège uniquement pour préserver la santé de chacun (hygiène, plexiglass, distanciation ...)
- Les ateliers d'éveil ont repris en septembre 2020, à raison d'un atelier par semaine par animatrice pour respecter les 7 jours en cas de cas COVID survenu à l'atelier. Ces ateliers ont été annulés suite au second confinement de novembre 2020.

Les Projets 2020 reportés :

- La semaine des assistants maternels prévue en novembre 2020 reportée en mai 2021
- Les spectacles de Noël reprogrammés en fin d'année 2021 avec la même compagnie à raison de huit spectacles.

Les projets annulés :

- Le RAM en fête : organisation type kermesse avant la période estivale avec intervenant extérieur ou location de module gonflable.
- Les festivités d'été : plusieurs sorties sont organisées sur le territoire (fermes pédagogiques, musées, randos poussettes sur les monts, dans les bois, balade en calèche ...)
- Le carnaval, la chasse aux œufs, les réunions de la rentrée avec les assistants maternels pour la programmation des projets dans les mois qui suivent.
- Les intervenants : musicien, psychomotricien, danseur, compteur, sophrologue, yoga ont été annulés.
- Forum assistants maternels / parents d'avril 2020 organisé avec la CAF et le conseil départemental

3.4.7. Accueils de loisirs avec et sans hébergement (ALSH)

Le programme enfance et jeunesse de la CCFI s'adresse aux jeunes âgés de 3 à 17 ans. Les activités proposées se déroulent durant les vacances. Elles peuvent prendre la forme d'accueils et de sorties à la demi-journée, à la journée ou de séjours avec ou sans hébergement.

La collectivité s'efforce de proposer ces activités à des prix accessibles pour l'ensemble des jeunes du territoire. Les tarifs sont fixés selon une modularité tarifaire basée sur le quotient familial permettant à chacun un accès aux services proposés.

La sécurité est une préoccupation permanente. Une qualification optimale des encadrements est systématiquement recherchée. Les objectifs éducatifs de la CCFI s'inscrivent dans une démarche reposant sur les notions de respect, citoyenneté, solidarité, laïcité, et ouverture sur la culture.

Le service commun

Depuis la fusion de 2014, les élus de la CCFI ont décidé le retour de la compétence ALSH aux communes. Certaines communes ont souhaité continuer à travailler ensemble. Ainsi, 5 communes ont créé un service commun confié à l'intercommunalité. La CCFI gère donc, pour le compte des communes, les accueils de loisirs sans hébergement des communes de Renescure, Lynde, Sercus, Ebbilinghem et Caestre.

Ces accueils ne fonctionnent qu'en été. À l'exception de la commune de Caestre qui en bénéficie également aux vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint.

Ainsi, 481 jeunes ont profité aux ALSH, dont 384 en été (80% en heures enfants).

Les sorties

La CCFI organise des sorties récréatives pour les adolescents. Il s'agit de sorties sportives ou ludiques à destination des 12/17 ans. Ils ont pu cette année profiter de parcs d'attractions, s'affronter au paint ball, au karting ou encore au laser game ou aux parcs d'attractions.

7 sorties ont été organisées. Au total, ce sont 129 jeunes issus de 50 communes qui ont profité de ces activités.

Les séjours jeunes

Chaque année, des séjours hiver (ski) et été sont proposés aux adolescents de Flandre intérieure.

2 séjours au ski de 8 jours chacun, pour 189 places. 7 séjours d'été de 5 à 13 jours pour 316 places.

Ainsi, 496 jeunes des 50 communes du territoire ont pu profiter de ces séjours. Le taux de remplissage en hiver est de 100% et de 97.50% en été, soit plus de 98% au total. Seul le séjour Paris n'a pas fait le plein (31 places sur les 40 places proposées).



Les sorties

La CCFI organise des sorties récréatives pour les adolescents. Il s'agit de sorties sportives ou ludiques à destination des 12/17 ans. Ils ont pu cette année profiter de parcs d'attractions, s'affronter au paint-ball, au karting ou encore au laser-game.

13 sorties ont été organisées pour 297 jeunes issus de 50 communes qui ont profité de ces activités.

Les séjours jeunes

Chaque année, des séjours hiver (ski) et été sont proposés aux adolescents de Flandre intérieure.

2 séjours au ski de 8 jours chacun, pour 189 places. 7 séjours d'été de 5 à 13 jours pour 316 places.

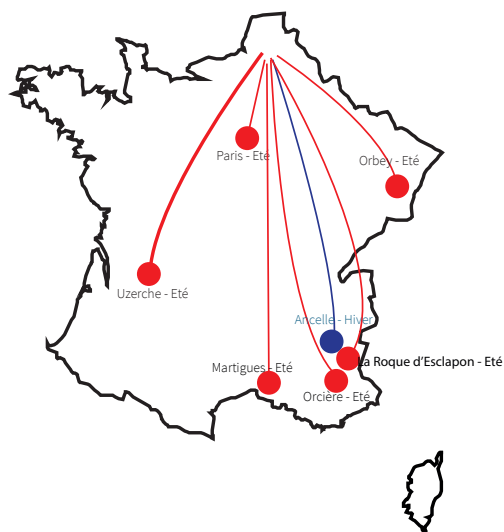
Ainsi, 505 jeunes des 50 communes du territoire ont pu profiter de ces séjours. Le taux de remplissage en hiver est de 100% et de 98% en été, soit plus de 99% au total. Seul le séjour Paris n'a pas fait le plein.

Hiver :

- 2 séjours à Ancelle (Alpes du Sud)

Eté :

- La Roque d'esclapon (Gorges du Verdon)
- Orbey (Vosges)
- Orcières (Alpes du Sud)
- Vieux Boucau (Landes)
- 2 séjours à Martigues (Alpes Maritimes)
- Paris



Piscine et natation

Les élus ont pour objectif de permettre, à toute une classe d'âge d'enfants scolarisés, l'accès à l'apprentissage de la natation.

Pour ce faire, la CCFI a pris en charge la moitié du déficit de la piscine municipale d'Hazebrouck et a participé au financement d'une partie de la part de la commune de Nieppe dans la piscine située à Armentières.

La structure intercommunale Aquabelle a comptabilisé 8655 entrées dans le cadre de la scolarité des enfants (scolaire, collège, UNSS).

2495 entrées dans le cadre des activités sportives (aquagym, aquajogging, aquabike), 2780 entrées concernent les cours d'initiation et de perfectionnement.

Un total de 19163 entrées sur l'année 2020.

3.4.8. La solidarité, l'insertion et l'action sociale

a) L'insertion

La communauté de communes participe à l'insertion par le travail, le retour à l'emploi et la lutte contre la précarité.

Les missions locales

Notre EPCI est membre des missions locales de Flandre intérieure et de la Vallée de la Lys et partenaire du PLIE de Flandre intérieure et de la Vallée de la Lys.

Les missions locales ont été créées en mars 1982, par décret ministériel, à la suite du «Rapport Schwartz» sur le développement du chômage et de la précarité sociale chez les jeunes.

Elles ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Leur rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elles, en centrant leur intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de leur mission de service public, elles proposent aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiques...).

La relation avec le jeune est basée sur l'approche globale des problématiques d'insertion, la gratuité des prestations, le volontariat des jeunes et l'absence de contrainte réglementaire.

En 2020, la CCFI a financé la mission locale de Flandre intérieure à hauteur de 213 291 euros et celle de la Vallée de la Lys (pour la commune de Nieppe) à hauteur de 14 952 euros.

Le PLIE de Flandre Lys

En parallèle, la CCFI a financé le PLIE Flandre Lys, pour un montant de 81 817.60 euros pour l'année 2020.

SESAME Emploi a été lancé courant 2009 par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys / Flandre intérieure.

Ce programme a pour objet l'accès ou le retour à l'emploi durable d'un public de plus de 26 ans ayant plus d'un an de chômage et éprouvant de réelles difficultés dans son insertion professionnelle. Il permet une action de proximité auprès des publics ciblés par la démarche, en lien avec les entreprises qu'il accompagne et conseille en matière de recrutement.

Sous l'impulsion des collectivités territoriales, il intervient dans le territoire de la commission territoriale d'insertion du Département du Nord, qui regroupe l'Armentérois et le bassin d'emploi de Flandre intérieure. Il est co-financé par l'Etat, la Région Hauts de France, le Département du Nord, l'AGEFIPH, les communes et communautés de communes et le fonds social européen. Il est conventionné par Pôle Emploi.

Orme Activités

L'association Ormes Activités est une association d'insertion par l'emploi, basée sur la commune d'Hazebrouck.

Cette association recrute un public en difficulté, dans le cadre de contrats aidés pour favoriser sa réinsertion à travers des chantiers dans le domaine de l'environnement ou du second œuvre en bâtiment.

Ce public bénéficie de formations organisées par l'association et est encadré sur les chantiers par un chef d'équipe garantissant la qualité du travail effectué.

En parallèle, les communes et l'EPCI mettent à disposition de l'association des terrains ou locaux ateliers pour permettre à l'association de mettre ses membres en situation de travail.

En outre, la collectivité fait appel à cette association pour des chantiers écoles en voirie ou en espaces verts.

Elle a attribué en 2020, une subvention de 55 000 € à l'association.

3.4.9. La restauration à domicile

Le service

L'harmonisation du service de restauration à domicile amorcée en 2017 s'est terminée en 2019 selon les étapes suivantes :

- **Les conditions d'accès :**

Les personnes âgées de 60 ans et plus,
Les personnes en situation de handicap,
Les personnes sortant d'hospitalisation et
Les personnes sous tutelle.

- **L'élaboration d'un règlement intérieur pour les usagers**

- **Le tarif unique à 6.00 euros**

Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Flandre intérieure (C.C.F.I.) n° 2019/020 du 04/03/2019, le prix unitaire d'un repas est de 6.00 euros T.T.C.

- **L'harmonisation du plateau repas et des jours de livraison.**

Les plateaux repas : les usagers ont le choix entre :

2 menus normaux avec possibilité de remplacer le plat de viande par :

- un hamburger de veau (steak haché) ou par du jambon et,
- le plat de légumes par de la purée.

4 menus Régimes :

- Sans sel
- Sans sucre,
- Sans sel et sans sucre,
- Sans graisse.

Les plateaux se composent comme suit :

- un potage,
- une entrée,
- un plat de viande,
- un plat de légumes,
- un fromage,
- un dessert,
- pain et carré de beurre.

Ponctuellement ou durablement, la livraison de repas permet à l'utilisateur de conserver une alimentation saine, variée, équilibrée et adaptée à son régime ou à ses habitudes alimentaires spécifiques.

Ainsi, toute personne domiciliée sur le territoire de la Communauté de communes de Flandre intérieure sollicitant le bénéfice de cette prestation doit en faire la demande auprès du service dédié, chargé de l'inscription. Il est possible de commander des repas du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

Les jours de livraison du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 30 :

Le lundi : livraison du repas du lundi
Le mardi : livraison du repas du mardi
Le mercredi : livraison du repas du mercredi
Le jeudi : livraison des repas du jeudi et du vendredi
Le vendredi : livraison des repas du samedi et du dimanche


Plus qu'une livraison, c'est une présence, un sourire, un échange avec l'utilisateur qui est parfois seul durant toute la journée.

Les compteurs

Le nombre de clients a augmenté de 10.93 %, passant de 456 usagers en 2019 à 512 usagers en 2020.

Le volume des ventes a augmenté, dans sa globalité, de 20.70 %, passant de 103 205 repas en 2019 à 113 926 repas en 2020


L'augmentation du volume des ventes est principalement due à :

- La fin du service de restauration à domicile, de deux communes : Nieppe et Steenwerck
- La fermeture des restaurants dans les résidences et foyers pour personnes âgées
- L'augmentation de la demande du service liée à la crise sanitaire. 
- La fidélisation des nouveaux usagers par la satisfaction du service rendu

Le compte de résultats

Solde par repas 2020	1.49 euros / repas (nombre de repas vendus en 2020 : 113 926)
Solde par repas 2019	1.30 euros / repas (nombre de repas vendus en 2019 : 103 205)

L'augmentation du solde par repas provient de l'augmentation des charges de personnel due :

- À la réorganisation des tournées en 6 secteurs de livraison au lieu de 5.
- À un absentéisme record (jusqu'à 80 % des effectifs absents) lié à la crise sanitaire du Covid 19 

Nouvelle réorganisation

L'année 2020 amorce une nouvelle réorganisation se traduisant par :

La création d'une 6^{ème} tournée et le recrutement d'un agent,
La création d'un poste de coordination,
La création d'un poste d'un agent de livraison « permanent »,
Soit la création de 3 postes (2.70 ETP).

Les raisons de cette réorganisation :

- Les tournées dépassaient les limites de l'heure de livraison pour les usagers (11 h 30 / 12 h 00),
- Sur les tournées à plus de 100 repas, le rythme pour les agents de livraison n'était plus soutenable,
- D'une manière générale les agents n'avaient plus, ni le temps de l'échange avec l'utilisateur, ni de marge de manœuvre.

Les actions en faveur des publics les plus vulnérables

La communauté de communes soutient financièrement des acteurs locaux qui œuvrent pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Ainsi, notre collectivité a consacré des subventions à des associations de Flandre intérieure :

- 34 000 euros pour l'association d'action sociale en milieu rural du canton de Cassel,
- 7 000 euros à Solidarité Handi Flandre pour le transport de personnes à mobilité réduite,
- 61 363,20 euros au CLIC Flandre Lys Autonomie,
- 10 000 euros au CCAS de la Ville d'Hazebrouck pour la gestion du local grand froid.

À noter que la CCFI a également versé 24 784 euros à l'association Santé au Cœur des Monts de Flandre pour participer à la prévention médicale en Flandre intérieure.

Gestion des deux aires d'accueil des gens du voyage de la CCFI : l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe et l'aire d'accueil d'Hazebrouck

Depuis 2014, la CCFI est chargée de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bailleul. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Hazebrouck, auparavant en régie communale, a été transférée à la CCFI.

Les deux aires d'accueil répondent aux obligations fixées dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de 2012-2018 approuvé par arrêté conjoint du Préfet du Nord et du Président du Conseil Départemental du Nord, en date du 24 juillet 2012. Ce schéma a été renouvelé en 2019.

L'aire d'accueil de Bailleul qui compte 20 emplacements (soit 40 places) a été aménagée en 2006.

L'aire d'accueil des gens du voyage à Hazebrouck a été aménagée en 2007. Elle compte 10 emplacements (20 places) et elle est actuellement en cours de rénovation.

Bilan de l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe en 2020

L'aire d'accueil de Bailleul est gérée sous forme de DSP (Délégation de Service Public) depuis sa création (DSP actuelle de janvier 2020 à décembre 2025, qui inclue la gestion des deux aires intercommunales sur les mêmes temporalités).

Le bilan d'exploitation de l'aire d'accueil montre un bon fonctionnement général et une bonne gestion de l'aire, tant sur le plan de la fréquentation sur le plan financier.

En 2020, le taux de fréquentation est compris entre 55% et 95%. Les taux plus faibles en période estivale sont normaux, ils correspondent au départs pour les missions évangéliques.

Taux de fréquentation / mois et par an sur l'aire d'accueil de Bailleul / Nieppe depuis 2008

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep- tembre	Oc- tobre	No- vembre	Dé- cembre
2020	95%	95%	80%	85%	85%	65%	55%	95%	90%	95%	95%	95%

Bailleul	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Familles présentes en début de mois	18	19	19	16	17	17	13	11	19	18	19	19
Entrées	6	4	2	1	5	2	1	9	1	3	0	
Sorties	5	4	5	0	5	6	3	1	2	2	0	
Familles présentes en fin de mois	19	19	16	17	17	13	11	19	18	19	19	19
Taux d'occupation en fin de mois	95%	95%	80%	85%	85%	65%	55%	95%	90%	95%	95%	95%

En résumé, pour l'aire d'accueil de Bailleul/Nieppe : un bon fonctionnement et une bonne gestion de l'aire qui se traduit par :

- Une aire bien fréquentée,
- Un bon paiement des familles

Bilan de l'aire d'accueil d'Hazebrouck en 2020

L'aire d'accueil d'Hazebrouck était gérée sous forme de régie depuis sa création jusqu'à l'année 2018. Depuis 2020, l'aire est intégrée dans la DSP (couvrant la période 2020-2025).

L'aire d'accueil a été fermée sur toute l'année 2020 pour permettre la réalisation d'un projet de rénovation globale, rendu nécessaire au vu de l'état du site (aire d'accueil vieillissante ayant subi beaucoup de dégradations et de vols).

En 2019, la CCFI a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aire d'accueil Intercommunale d'Hazebrouck et création d'une place en habitat adapté de type terrain familial.

La CCFI a également souhaité aménager une place en terrain familial dans la mesure où le besoin de sédentarisation sur

l'aire d'accueil d'Hazebrouck avait clairement été identifié avant la fermeture de l'aire pour travaux. Cet équipement de terrain familial est cohérent avec les enjeux du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage du Nord, en lien avec le constat d'un phénomène croissant de la sédentarisation et le manque de places identifié pour les équipements d'habitat adapté à destination des gens du voyage. En 2020, les marchés de travaux ont été préparés et attribués pour un lancement des travaux en février 2021.

En résumé, pour l'aire d'accueil d'Hazebrouck : un fonctionnement inadapté de la gestion en régie, qui se traduit par

- Une aire bien fréquenté mais fortement sédentarisée (peu de mobilités),
- Un mauvais paiement des familles.

Un projet de rénovation de l'aire d'accueil actuellement en cours, avec la création d'une place en habitat adapté de type terrain familial pour limiter la sédentarisation de l'aire.

Un changement du mode de gestion (passage d'une gestion en régie à une gestion en DSP, plus adaptée aux difficultés de ces missions).



3.4.10. La culture

En 2020, la crise sanitaire a sévèrement impacté le secteur culturel. Elle a entraîné la fermeture des cinémas, des salles de spectacles, des musées, des bibliothèques tous les lieux favorisant le vivre ensemble. Dans ce contexte sanitaire, la majeure partie des activités programmées par la CCFI ont été chamboulées par la succession d'annulations et de reports.

Parmi les nombreux projets programmés, la CCFI a créé son service culture et a mis en place le service des réseaux La Serpentine et T Boekhuus. Pour appuyer la politique de la lecture publique, elle a lancé sa première édition de Printemps des Poètes pour promouvoir la poésie sous toutes ses formes. Elle a accueilli sept artistes en résidence missionnés sur le territoire pour partager avec les habitants des expériences artistiques... Enfin, sa saison culturelle a été en partie réalisée avec l'application stricte des protocoles sanitaires.

Durant cette période contraignante généralisée pour faire face à l'épidémie, la CCFI s'est mobilisée pour garantir la continuité des actions en faveur du public. Investie dans ses missions d'intérêt général, La CCFI a su faire face à la crise et a poursuivi le développement des priorités fixées par son projet culturel. Pour cela, elle a dû adapter ses projets, et proposer des formes d'offres innovantes pour maintenir les pratiques artistiques, partager les expériences et lutter contre l'isolement du confinement.

1- Une équipe dédiée au service culture

a. Composition de l'équipe

Adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2018, le projet constitue aujourd'hui un socle commun de développement culturel et traduit les priorités culturelles du territoire. Pour sa mise en œuvre, une équipe constituée de cinq agents met en œuvre les axes de développement définis. Rattaché au Pôle Vivre Ensemble, le service s'organise comme suit :

- Un directeur du Pôle Vivre Ensemble
- Un responsable du service culturel
- Un coordinateur de projets culturels
- Un animateur culturel
- Deux coordinateurs de lecture publique

b. Missions du service culture

(voir infographie page suivante)

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Une des ambitions de la politique culturelle de la communauté de communes Flandre intérieure est de faire de son territoire un espace de richesse et de diversité culturelle et artistique accessible à tous.

DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le réseau de développement culturel en milieu rural

Organiser la rencontre avec la culture et le patrimoine

Développer la culture intercommunale

Mettre en réseau les acteurs du territoire

- » La CCFI porte la tête du réseau de développement culturel en milieu rural
- » Mise en place d'un groupe de travail « développement culturel en milieu rural »
- » Projet du réseau : Regards croisés entre habitants et artistes

- » Le réseau des musées
- » Le projet jeunesse/patrimoine : Gamisation du territoire
- » L'accompagnement des pratiques amateurs
- » Le développement du festival du P'tit monde sur le territoire
- » L'organisation d'un spectacle à destination des élèves CM1/CM2 du territoire
- » Créer et soutenir les projets culturels et/ou patrimoniaux
- » Le conventionnement avec le Centre André Malraux

- » La mise en place du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) avec 5 résidences-missions
- » La diffusion des artistes du CLEA
- » La participation au Parcours d'Enseignement Artistique et Culturel de l'élève

- » Identifier un référent culture par commune
- » Soutenir la formation continue des bénévoles et professionnels
- » Organiser et animer des séminaires culturels de territoire
- » Permettre la rencontre des techniciens de la culture
- » Répondre à des appels à projets de partenaires.

DEVELOPPEMENT LECTURE PUBLIQUE ET PRATIQUES ASSOCIEES

Mettre en réseau les acteurs de la lecture publique du territoire

Développer la lecture publique et les pratiques associées

Faciliter l'accès à la lecture

- » Etude de faisabilité de mise en réseaux des bibliothèques/médiathèques
- » Création et développement du réseau de lecture publique sur le territoire de la CCFI
- » La mise en place d'un groupe de travail « Lecture Publique »
- » La mise en réseau des fonds spécialisés

- » La mise en place d'un Contrat Territoire Lecture sur le territoire
- » La mise en place des Classes Lecture, Ecriture, Culture (CLEC)
- » Développement du dispositif CLEC dans les bibliothèques et la villa Marguerite Yourcenar ainsi que la Médiathèque Départementale du Nord
- » Lien avec le CLEA dans le choix des thématiques
- » Renforcer la mise en place des événements autour du livre
- » Développement des résidences littéraires
- » Développement d'actions culturelles pour tout public

- » Mise en évidence de bornes d'accès pour les communes sans équipement
- » Organisation de la circulation des œuvres sur le territoire
- » Permettre l'accès à la culture pour les personnes âgées en lien avec le service portage repas.

STRUCTURER L'ACTIVITE CULTURELLE DU TERRITOIRE ET VALORISER L'EXISTANT

Fédérer les énergies

Doter le territoire d'outils structurants

Structurer le service culturel

Intégrer une démarche durable de développement culturel

Renforcer les liens avec les partenaires institutionnels

- » La mise en place d'un comité de pilotage du projet culturel
- » La création d'outils d'évaluation du projet culturel
- » L'organisation de temps forts avec les acteurs culturels
- » La mise en place d'outils communs à la communication
- » Accompagner l'enseignement artistique

- » Doter le territoire de lieux de résidence, de création et de diffusion artistique afin de favoriser leur présence
- » La mise en œuvre d'un parc de matériel scénique commun (marché public)

- » La structuration du service culturel de la CCFI

- » La mise à jour du projets, l'état des lieux
- » La révision du projet culturel tous les trois ans

- » Le conventionnement avec les partenaires institutionnels (DRAC, Région, Département, IEN...)
- » Le conventionnement avec les partenaires identifiés du territoire

2- Printemps des poètes / en partie annulé Cause COVID

Le Printemps des Poètes est une manifestation nationale qui s'est déroulée du 7 au 22 mars 2020. L'objectif est de promouvoir l'art poétique, sous toutes ses formes, sur le territoire. La thématique de cette édition était le « Courage ».

Le projet Printemps des poètes en CCFI est né d'une volonté politique de développer la sensibilisation à l'écriture et la lecture poétique.

Pour sa première participation au « Printemps des poètes » la CCFI a construit son projet en partenariat avec les différents services du pôle Vivre Ensemble, les écoles, collèges, lycées, associations, structures muséales et bibliothèques du réseau présents sur le territoire. Ce sont les artistes du CLEA qui ont été les acteurs artistiques phares de cette édition en proposant créations écrites, dessinées, photographiées, filmées et sonores mais aussi en intégrant les habitants à leur processus de création. La programmation s'est alors construite sur la base d'expositions, de performances poétiques, de créations numériques mais aussi d'ateliers d'écriture.

Les objectifs :

- Sensibiliser les habitants de Flandre intérieure à l'art poétique,
- Découvrir le travail poétique d'artistes du territoire ou des alentours,
- Désacraliser l'art poétique,
- Proposer des animations de qualité autour de la poésie,
- Permettre aux artistes poètes de s'exprimer,
- Favoriser la pratique de l'écriture poétique auprès des habitants du territoire grâce à des artistes poètes de qualité,
- Encourager la démarche poétique dans les structures muséales, de spectacle vivant et de lecture publique abondantes sur le territoire,

La programmation de cette première édition a fortement été impactée par le Covid. 🦠



CLEA
Centre Local
d'Éducation Artistique

Serpentine
Centre d'Art et de Culture

Boekhuys
Centre d'Art et de Culture

CCFI
Centre de Culture de Flandre Intérieure

Médiathèque
Départementale
Nord

Photographie & Design, Anouck Everaere @ www.anouckilling.fr

Actions réalisées

Vendredi 13 mars 2020	Médiathèque de Nieppe	Un atelier d'écriture avec les adolescents de la médiathèque de Nieppe suivi d'une lecture face au public de la médiathèque de Nieppe a pu se tenir le 13 mars 2020. Marie Ginet décrit une belle ambiance pour cette lecture face à une vingtaine de personnes, la veille de l'annonce de la fermeture des écoles pour cause de Covid-19 🦠
Rendez-vous Hebdomadaire	Cartels poétiques pour le Musée de Flandre	Avant le confinement Marie Ginet a amorcé un travail important en lien avec l'équipe du Musée de Flandre. A partir d'une sélection d'œuvres, elle a revisité de manière poétique les cartels qui les accompagnent. Son travail vient interroger la place de ces cartels dans la scénographie du musée. Les cartels ont été installés quelques jours avant le confinement. Un rendez-vous hebdomadaire sur la page Facebook du Musée de Flandre a été instauré pour rendre ces cartels visibles aux publics du musée. 🦠
Jeudi 12 mars 2020	Pause poétique en CCFI	Marie Ginet a proposé un temps de lecture poétique aux agents de la CCFI durant la pause du midi. Ce temps convivial a été chaleureusement accueillis par les agents qui se sont laissés porter par les mots de la poète tout au long de leur repas.
Jeudi 16 avril 2020 & Mercredi 20 mai 2020	Don du sang	Ce projet de lecture lors de la collecte de sang sur le territoire de Flandre intérieure a été bien sûr bousculé par la situation sanitaire. 🦠 Cela n'a pas découragé Marie Ginet qui a réalisé des entretiens téléphoniques avec des donneurs et soignants. Grâce à ces échanges la poète a pu nourrir son travail poétique.

Actions annulées pour cause de Covid-19

Jeudi 19 mars 2020	Association Plaisir de Lire Buysseure	Lecture de poèmes par Marie Ginet et les bénévoles. Temps convivial apéro poétique
Jeudi 19 mars	Musée de Flandre Cassel	Discussion sur la muséographie et atelier écriture de cartels. 1 classe 3eme à Steenvoorde
	Portage repas	Lecture de textes et poèmes lors des portages repas aux personnes isolées. Initiative de Christophe Martin et Marie Ginet.
Mercredi 15 avril 2020	Association Plaisir de Lire Buysseure	Atelier création poésie autour du Bocage. Promenade et écriture sur site autour de ce qui nous environne.
Jeudi 26 mars	Musée Abbé Lemire	Représentation au Musée Abée Lemire Lecture poème et texte en lien direct avec le personnage de l'Abbé Lemire.
Vendredi 20 mars	Ecole Saint Vincent Hazebrouck / Musée Abbé Lemire	Les CE1 et CE2 ont travaillé en amont sur les objets du musée puis avec les artistes Marie Ginet et Christophe Martin. Les élèves devaient lire leurs textes dans le musée au public.
Vendredi 20 mars	Médiathèque Steenvoorde	Lecture performance de MG + scène ouverte aux enfants et aux adultes. (2 séances supplémentaires pour écrire et répéter avec les enfants)
Vendredi 29 mai	Médiathèque Steenvoorde	Soirée lecture croisées. Restitution d'ateliers et lecture rencontre avec Marie Ginet autour de la sortie de son nouveau recueil.
Mardi 17 mars	CCFI (personnel)	Lecture de poèmes et apéro convivial. Binôme Marie Ginet/ Christophe Martin.

3- **Les classes lecture écriture culture (C.L.E.C.) et sorties de classes**

Initié en 1999 et déployé sur l'ensemble des communes de la CCFI en 2015, le dispositif CLEC est un projet à destination des écoles primaires, privées et publiques, du territoire qui vise principalement les classes des élèves du CP au CM2. Ce programme dont l'objectif est d'aider les élèves à renforcer leur pratique de lecture et d'écriture rythme la vie des scolaires pendant cinq périodes d'ateliers.

Cette année, le programme de la CLEC a proposé deux thèmes principaux : biodiversité et patrimoine.

La classe lecture se déroule en moyenne sur 4 jours sur le temps scolaire, en fonction des horaires et des impératifs de l'école.

a) **Les objectifs pour le territoire :**

- Proposer un projet fédérateur sur le territoire de la Communauté de communes de Flandre intérieure en impliquant les Inspections des différentes circonscriptions (Armentières, Bailleul, Hazebrouck et Wormhout) ainsi que les équipes enseignantes, les médiathèques, les bibliothèques, les associations, les parents d'élèves en direction des élèves cycle 2 et cycle 3, des écoles privées et publiques du territoire.
- Développer une mise en réseau entre les différents acteurs (médiathèques, bibliothèques, associations, Inspections et partenaires), entre les différentes écoles dans le cadre du projet culturel de territoire et du contrat territoire lecture.
- Impliquer d'avantage les parents d'élèves dans l'apprentissage de la lecture et les inciter à une utilisation familiale des lieux culturels de proximité (bibliothèques, musées...).

b) **Les objectifs pour les élèves :**

- Participer à une culture littéraire commune par la lecture d'œuvres de divers genres.
- Faire accéder tous les élèves au « plaisir de lire ».

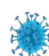
- Développer chez les élèves des compétences de lecteur : venir en soutien de l'apprentissage de la lecture
- Favoriser l'épanouissement culturel.
- Lier l'activité de lecture à celle d'écriture : avoir une production finale (affiches, exposition, jeux..) à l'issue de la période en fonction de la thématique abordée.

c) Les objectifs pour les enseignants :

- Permettre d'enrichir le projet de l'école et de la classe en proposant une thématique.
- Permettre aux enseignants et aux élèves d'aborder cette thématique en consacrant celle-ci sur une période définie, en participant à des ateliers liés à la thématique.
- Favoriser la lecture sous forme de jeu (ex : Rallye Lecture).
- Utiliser le livre comme support varié (lecture, recherches, création...).

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 11 écoles, composées de 23 classes et de 581 élèves qui ont bénéficié du dispositif. Les classes travaillent, au choix, sur un des 2 thèmes suivants : « culture et patrimoine » (patrimoine, institutions, traditions...) et le développement durable (biodiversité, tri, environnement...). Thématique développement durable : 17 classes

Thématique patrimoine : 6 classes

- PERIODE 1 : du 28 septembre au 18 octobre 2019
- PERIODE 2 : du 12 novembre au 20 décembre 2019
- PERIODE 3 : du 13 janvier au 14 février 2020
- PERIODE 4 : du 9 mars au 10 avril 2020 (Annulée cause COVID-19) 
- PERIODE 5 : du 4 mai au 5 juin 2020 (Annulée cause COVID-19)

Le temps de restitution n'a pas pu être mis en œuvre.

4- La sortie culturelle des cours moyens (CM)

La CCFI invite l'ensemble des CM1-CM2 des écoles publiques et privées du territoire à participer à un événement culturel. L'objectif de cette sortie est l'ouverture des enfants à la culture.

Les 7, 9 et 10 avril 2020, devait se dérouler le spectacle « Manque à l'appel », en partenariat avec le centre André Malraux et l'Education nationale. La programmation a dû être annulée suite à la crise COVID 19.

Au total, 2 365 enfants devaient participer à la représentation, accompagnés par 245 adultes et enseignants soit 2 610 personnes sur 6 représentations (60 écoles, 101 classes et 49 communes et RPI de la CCFI représentées).

Un dossier pédagogique est proposé en lien avec les artistes. Ce dossier permet aux élèves de travailler en amont et en aval sur le spectacle par l'étude de textes, découverte des artistes et du spectacle. Ce travail entre dans le parcours éducatif, artistique et culturel de l'élève (PEAC).

5- Le Contrat local d'éducation artistique (CLEA)

Animés par la volonté commune de réduire les inégalités en termes d'accès à l'art et à la culture et ce en développant de manière significative l'éducation artistique et culturelle, la CCFI, les services de l'Etat et de l'Éducation nationale se sont engagés dans un contrat local d'éducation artistique pour une durée de 6 ans.

Du 28 janvier au 29 mai 2020, cinq résidences-missions, accueillant 7 artistes, se sont déroulées sur le territoire de Flandre Intérieure. Leur présence bénéficie à l'ensemble des communes du territoire et s'adresse à toute la population de la petite enfance aux seniors, dans un cadre professionnel, scolaire, ou encore associatif.

Les artistes ont fait découvrir leur démarche artistique et les processus créatifs qui les animent par le biais de rencontres et de gestes artistiques qui se conçoivent en lien direct avec les structures intéressées.

En présence de :

- Alexandra SERRANO et Simon POCHE, artiste photographe et artiste sonore,
- Christophe MARTIN, auteur et metteur en scène,
- Anouck EVERAERE, artiste photographique,
- Marie GINET, poète,
- MARY et JIEM, plasticien.

Le dispositif du CLEA a permis aux publics de se rencontrer et d'échanger avec les artistes mais aussi d'appréhender des œuvres et des démarches artistiques de façon originale. Le CLEA est ainsi venu développer et enrichir l'offre du territoire en matière d'éducation artistique et culturelle.

Malgré le confinement lié au COVID, la résidence a été maintenue.

En 2020, en quelques chiffres, le CLEA a permis la réalisation de 190 actions culturelles :

- 78 structures éducatives ou culturelles,
- A touché près de 8 000 personnes,
- 34 actions dans les écoles primaires et maternelles,
- 36 actions avec des associations,
- 24 actions dans des médiathèques,
- 11 actions dans des collèges,
- 4 actions dans des lycées,
- 19 actions dans les musées,
- 6 actions dans les maisons de retraite,
- 33 actions communales,
- 5 actions avec les ateliers parents/enfants du Relais Assistantes Maternelles.

Au total, environ 8 000 personnes ont été touchées par ce dispositif. Le CLEA est aussi l'occasion de proposer une action de formation aux enseignants, dans le cadre de la 27^{ème} heure.

6- Opéra Bus

L'opéribus est une salle de spectacle ambulante et autonome de la compagnie Harmonia Sacra, un véritable opéra miniature : tous les codes artistiques de l'opéra réunis dans un bus. L'opéribus est un outil de diffusion original et innovant.

Programmation du spectacle « Noël Royal » :

- Sophie FRANCOIS, soprano
- Patricia BONNEFOY, violon
- Patrick HEILMANN, orgue / clavecin

L'Opéribus permet l'accueil d'une trentaine de personnes par séance. En 2020, 12 lieux de diffusion avec 2 représentations étaient programmés dans les communes de Saint-Sylvestre-Cappel, Cassel, Boeschèpe, St-Jans-Cappel, Steenvoorde, Terdeghem, Méteren, Flêtre, Arnèke, Buysseure, Steenwerck et Nieppe.

La crise COVID 19 a annulé l'ensemble de la programmation. 🌐

7- Concerts de Poche

Dans une démarche sociale, artistique et territoriale, les concerts de poche proposent des concerts et actions culturelles en direction des publics éloignés de la culture : habitants des campagnes et des quartiers, jeunes, personnes handicapées. Ils offrent aux publics une accessibilité aux répertoires classique, jazz, opéra et travaillent en amont des concerts des actions de médiation.

La programmation donne accès aux représentations des grands musiciens dans des petites salles de proximité ; Par conséquent, une logistique technique souple et itinérante favorisant l'adaptation du programme à tous les contextes, salles des fêtes, maison de quartier...

Dans ce cadre, un concert était organisé à Sainte-Marie-Cappel, le 13 octobre 2020 – Mozart et Schubert par Alain Meunier et le Quatuor Tchalik. 132 personnes présentes.

Pour favoriser l'accès des œuvres classiques à toutes les catégories de public, 8 ateliers de découverte étaient programmés à la médiathèque et à l'EPHAD de Cassel et à l'école de Sainte-Marie-Cappel.

8- Centre André Malraux, Scène(s) de territoire, Hazebrouck

En 2019 la CCFI a conventionné avec le Centre André Malraux pour 3 années dont les objectifs sont :

- d'organiser une saison de spectacles vivants et de s'affirmer comme une structure de production et de confrontation de formes artistiques pluridisciplinaires,
- d'impulser dans son aire d'implantation (Hazebrouck et l'ensemble du territoire de Flandre intérieure) des actions de développement culturel favorisant de nouvelles initiatives à l'égard de la création artistique à destination de tous les publics,
- de favoriser l'accès à la programmation culturelle, notamment en développant des dispositifs spécifiques. Dans ce cadre une attention particulière est portée en direction des publics scolaires, des familles, des associations et des personnes qui n'ont pas accès à la culture pour des raisons financières, sociales ou géographiques.

La CCFI accompagne le Centre André Malraux dans la mise en œuvre du festival du P'tit Monde à l'échelle du territoire. Le festival du P'tit Monde est reconnu par les professionnels et les habitants. La fréquentation est en constante évolution avec un renouvellement permanent des propositions artistiques.

- La programmation des spectacles dans les villages du territoire,
- Les actions culturelles « Les petites voix du Monde » en lien avec les réseaux de Médiathèques.

9- La Lecture publique

a. Politique de lecture publique portée par les communes de la CCFI

Dès l'adoption du projet Artistique et Culturel, la CCFI a souhaité porter les domaines de la lecture, de l'écriture à l'échelle du territoire et s'est inscrite dans le cadre du « Contrat Territoire Lecture » mis en place par la DRAC. Ce contrat de territoire de lecture propose aux collectivités le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre d'objectifs partagés pour le développement de la lecture et l'accès aux usages numériques de la culture. Il permet également de lutter contre les inégalités face à la maîtrise de la langue, garante de l'intégration aux plans social, culturel, et professionnel. Autour de la sensibilisation du public à l'écrit et aux médias, le CTL vise à équiper le territoire en nouvelles structures répondant aux pratiques culturelles actuelles, adapter les structures existantes et leurs outils, accompagner les professionnels des bibliothèques dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire, encourager la création de réseaux, notamment numériques.

Dans ce cadre, les communes du territoire et la CCFI ont mis en œuvre cette politique en organisant un vaste chantier autour des réseaux de lecture publique avec la reprise du réseau « La Serpentine » regroupant les bibliothèques de l'est du territoire et la création du réseau « T Boekhuus » structurant les bibliothèques de l'ouest du territoire. Articulés autour d'un projet commun, des comités de pilotage et technique constitués d'élus, des bibliothécaires, des bénévoles et des partenaires institutionnels ont été mis en place et œuvrent pour promouvoir la lecture publique et valoriser les services auprès de la population.

b. Mise en place du service commun des réseaux de lecture publique

Placée en « tête de réseau administrative » et chargée de la coordination des deux réseaux, la CCFI propose dans le cadre du service commun, la bonne gestion et le développement des réseaux. Ce service commun de lecture publique, lancé en janvier 2020 est ouvert à toutes les communes du territoire qui souhaitent y adhérer. Sa mission de coordination est essentielle pour accompagner et favoriser les échanges entre les bénévoles et les salariés, pour mettre en commun les projets et fédérer les services autour des différents objectifs, axes et actions des réseaux définis dans le Contrat Territoire Lecture signé le 24 juin 2019 à l'Espace Culturel de Nieppe. Cette mise en réseau comporte plusieurs avantages permettant l'amélioration des services rendus aux habitants du territoire :

- Plus de services à la population :
- Des animations mutualisées et ancrées dans le territoire,
- Une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée,
- Une seule carte pour toutes les bibliothèques du réseau,
- Emprunter et rendre n'importe où dans le réseau grâce à la circulation des documents.

- Une efficience accrue :

- des économies d'échelle (informatique, matériels, collections...),
- Un traitement partagé des documents pour plus d'efficacité.

- Un maillage dynamique

- Des équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité,
- Mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques,
- Des projets partagés fédérateurs.

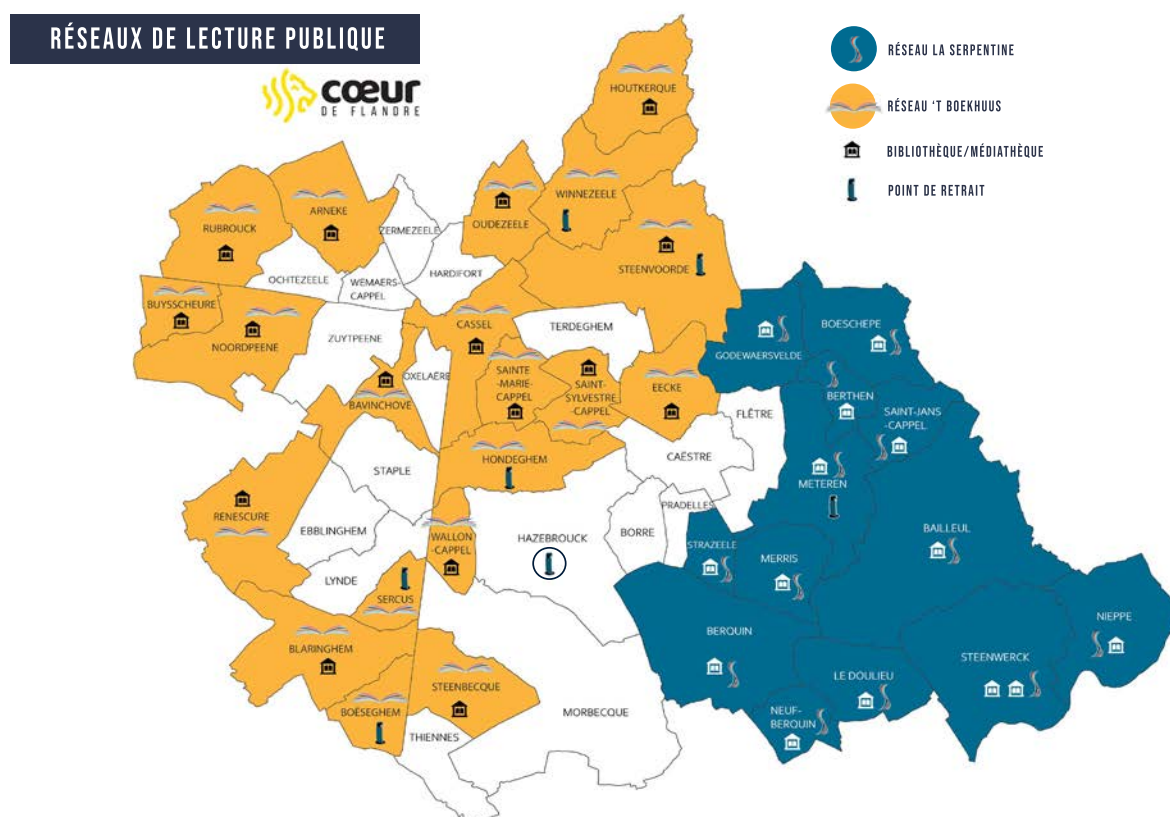
- Une équité de service à l'échelle du territoire :

- Des services « réseau » au quotidien pour les habitant(e)s,
- Communication commune ou coordonnée.

- Un partenariat avec le Drac et le Département du Nord :

- Des soutiens financiers,
- Des aides en matière de formation,
- Des aides en matière de diffusion.

Dans le cadre de ses missions et pour assurer la mise en réseau des bibliothèques, la CCFI a mis en place les services suivants à partir du 1^{er} janvier 2020 :



c. Actions opérationnelles en faveur du réseau

- Mise en place d'un logiciel commun (Decalog SIGB) et de l'équipement informatique sur l'ensemble des réseaux (déploiement de 76 ordinateurs & 4 automates de prêt)

Suite au marché public lancé fin 2019, les réseaux se sont dotés d'un logiciel commun, DECALOG dans toutes les médiathèques. Les bibliothécaires ont été formés à l'utilisation du nouveau logiciel par plusieurs sessions de formation. Dans les différentes structures des ordinateurs professionnels et publics ont été installés. Le parc informatique a été renouvelé en grande partie.

- Recrutement d'un coordinateur de réseau de lecture publique pour le réseau 'T Boekhuus & intégration du coordinateur de la Serpentine

Le 1^{er} janvier 2020, le poste de coordinateur de la Serpentine a été transféré à la CCFI. Suite à un recrutement, un second coordinateur pour le réseau 'T Boekhuus est arrivé en mars 2020. Les coordinateurs travaillent en binôme sur l'ensemble des réseaux pour une parfaite égalité de traitement des structures.

- Mise à disposition des ressources numériques

Le développement des ressources numériques par le portail des réseaux permet aux usagers de bénéficier de l'offre Cafeyn (presse en ligne) et Toutapprendre (formations en ligne). L'accès gratuit à « Cafeyn », presse en ligne a été étendu à l'ensemble des habitants du 3 avril au 10 mai 2020 lors du premier confinement COVID. 🌟

- Ateliers dans les bibliothèques animées par Marie Ginet, poète, slameuse

Dans le cadre de la première édition du Printemps des poètes en 2020, porté par la CCFI, Marie Ginet a mis en place 4 ateliers dans les bibliothèques des réseaux. Ces actions ont permis d'animer les structures avec une offre culturelle.

- Bibs en Fête

Malgré un programme établi pour octobre-novembre 2020, Bibs en Fête a été complètement annulé suite à la crise sanitaire COVID-19. 🌟

Ce temps fort devait être un beau travail commun pour une programmation culturelle entre les structures et un événement important pour la vie des réseaux. Un projet commun et fédérateur pour les structures.

Les animations fil rouge sont aussi annulées suite à la crise sanitaire COVID-19. 🌟

- Forum des sciences « Les étoiles : source d'énergie »

En partenariat avec le Forum départemental des Sciences, les animations autour des « étoiles : source d'énergie » ont dû être annulées suite à la crise sanitaire COVID. 🌟

- Comité de pilotage et technique

Durant l'année 2020, un comité de pilotage et 4 comités techniques se sont déroulés. Ces réunions se sont faites en visioconférence. Les ordres du jour ont principalement été dédiés à la gestion de la crise sanitaire. 🌟

- Formation des bibliothécaires

Trois temps fort de formation des bibliothécaires ont été proposés notamment sur les fonctionnalités du logiciel, le catalogage et la politique documentaire.

Les personnels des bibliothèques et médiathèques constitués de 223 bénévoles et de 28 salariés ont bénéficié ces trois sessions animées par les coordinateurs du réseau de Lecture publique.

- Accompagnement de la mise en place des protocoles sanitaires et de l'adaptation des services dans le contexte COVID-19. 🌟

🌟 Suite à la crise sanitaire COVID-19, la CCFI a accompagné les structures dans la mise en place des protocoles sanitaires pour la réouverture en sécurité aux adhérents. Une campagne d'affichage et de respect des gestes barrières a été faite.

- Acquisition de 2 véhicules pour les coordinateurs

La CCFI a fait l'acquisition de 2 véhicules (Partner & C3) pour faciliter les déplacements sur le territoire et dans les structures. Ces véhicules servent également au transport de matériel.

- Conception et réalisation des outils de communication

En lien avec le service communication, la CCFI a élaboré la charte graphique des réseaux avec le logo, la charte gra-

phique, la plaquette d'information des services rendus par les futurs réseaux. Une communication large a été faite sur les outils numériques. Une signalétique par une oriflamme pour les points livres a été réalisée.

- Mise en place de la circulation des œuvres entre les structures du même réseau

Le service « navette » permet de rendre les documents empruntés n'importe où et/ou de faire venir dans une des bibliothèques du réseau des documents localisés dans les autres. Titulaire du marché de la prestation de ce nouveau service, La Poste assure deux passages hebdomadaires sur chaque site. Sur l'année 2020, ce sont plus de 9800 documents ont transité dans chacun des réseaux.



Communauté de communes de Flandre intérieure

222 bis rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK

Tél : 03.74 54 00 59

www.cc-flandreinterieure.fr



Une équipe au service du territoire

